© Mathieu Desbief

2018 - 2020

BILAN ÉVALUATIF À 3 ANS

SYNTHÈSE

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARC

1. Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ? 5
2. Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume 5
3. La Charte du Parc et ses signataires 6
   3.1. Architecture de la Charte du PNR de la Sainte-Baume 7
   3.2. Signataires de la Charte du PNR de la Sainte-Baume 8
4. Le Syndicat Mixte du Parc 8
   4.1. Gouvernance 8
   4.2. Moyens financiers 9
4.3. Moyens humains 10

LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DU PARC

1. Contexte du bilan évaluatif des 3 premières années de la mise en œuvre de la Charte 13
2. Démarche mise en place pour le bilan évaluatif des 3 premières années de mise en œuvre 13
   2.1. Cadrage de l'étude 13
   2.2. Animation de la démarche 13
3. Organisation du bilan évaluatif des 3 premières années de la mise en œuvre de la Charte 14
   3.1. Structuration du bilan évaluatif 14
   3.2. Symboles utilisés dans le rapport 14

BILAN DES 3 PREMIÈRES ANNÉES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Bilan général – Quelques chiffres 16

Orientation 1 : Assurer la préservation et la valorisation des paysages identitaires 19

Orientation 2 : Assurer la pérennité d'une nature exceptionnelle en Sainte-Baume 21

Orientation 3 : Affirmer l'excellence environnementale du territoire pour la gestion de ses ressources naturelles 23

Orientation 4 : Adopter une stratégie commune d'occupation du sol, orientée vers un aménagement économe en espace et respectueux de l'identité rurale 26

Orientation 5 : Contribuer à améliorer le cadre de vie, à réduire les nuisances et l'exposition aux risques 28

Orientation 6 : Contribuer à la transition énergétique dans le respect des habitats naturels et des paysages 30

Orientation 7 : Maintenir, soutenir et promouvoir une agriculture locale et durable 33

Orientation 8 : Maintenir, Accompagner le développement d'une économie forestière durable et la reconnaissance des services environnementaux et sociaux assurés par la forêt 35

Orientation 9 : Accompagner et promouvoir le développement d'un tourisme durable 37

Orientation 10 : Favoriser une économie innovante et écoresponsable 39

Orientation 11 : Consolider l'identité du territoire et valoriser le patrimoine culturel et spirituel 42

Orientation 12 : Favoriser l'appropriation et le respect du territoire par les habitants et les visiteurs et concilier les différentes activités de loisirs dans les espaces naturels 44

Orientation 13 : Mobiliser l'ensemble des citoyens sur un projet commun et proposer à chacun de devenir acteur du territoire 46

Présentation

GÉNÉRALE DU PARC

1. QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL REGIONAL ?

Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale, naturelle, paysagère et culturelle, mais aussi pour sa fragilité. Un PNR s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. Sa vocation est de mettre en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. Son classement est validé par le Premier Ministre car un Parc naturel régional est un label national propriété de l'Etat.

Un Parc naturel régional n'a pas de pouvoir réglementaire et c'est pour cette raison qu'on y pratique peut-être plus qu'ailleurs la concertation. L'idée est de convaincre plutôt que de contraindre. Un Parc naturel régional se dote d'un projet de territoire en matière de développement, d'aménagement et de préservation du patrimoine. Valable 15 ans, la Charte du Parc est approuvée par chacune des communes, des collectivités territoriales et par l'Etat. A son issue, le Parc remet en question son label et réfléchit de nouveau à ses grands objectifs.

Les collectivités qui composent un Parc (Région, Départements, EPCI, Communes) forment un Syndicat mixte dont les délégués siègent au Comité syndical où se prennent les décisions. Le Comité syndical élit un Président et un Bureau syndical et met en place des instances de concertation. Ces élus décident des actions et confient leurs réalisations à l'équipe du Parc et à leurs partenaires.

Un Parc n'agit pas seul ; c'est plutôt un animateur qui a pour rôle d'aider des projets à se concrétiser et à chercher des solutions ou des financements. Ses missions sont définies par le Code de l'Environnement (article R333-1) :

- La protection du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- L'aménagement du territoire ;
- Le développement économique, social et culturel ;
- L'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- L'expérimentation. Ce fonctionnement leur permet d'expérimenter de nombreuses politiques et actions qui sont ensuite reprises sur l'ensemble du territoire national.

En France en 2020, on compte 56 Parc naturels régionaux dont 9 en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PNR des Alpilles, PNR des Baronnies Provençales, PNR de Camargue, PNR du Luberon, PNR du Mont Ventoux, PNR des Préalpes d'Azur, PNR du Queyras, PNR de la Sainte-Baume, PNR du Verdon). Ces 56 Parcs naturels régionaux représentent plus de 4 700 communes, 16,5% du territoire et 4,4 millions d'habitants répartis dans 15 régions.

2. LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

Créé le 20 décembre 2017, le Parc naturel régional de la Sainte-Baume rassemble, fin 2020, 26 communes sises sur les Départements du Var et des Bouches-du-Rhône. Il occupe une position de carrefour entre les agglomérations de Marseille, Aix-en-Provence, Toulon et les espaces naturels des Calanques, de la Sainte-Victoire, du massif des Maures, du Verdon et de Port-Cros. 58 500 habitants vivent sur ce territoire de près de 81 000 ha dont 80% se situent en espaces naturels. Les 26 communes adhérentes se sont engagées à allier protection de l'environnement et activités humaines.

Le territoire du PNR renferme une riche biodiversité : 219 espèces animales protégées, 3 sites Natura 2000, la forêt de la Sainte-Baume, labellisée Forêt d'exception®, très ancienne et protégée, possédant les caractéristiques d'une « forêt relique ».

Le Parc est également un site de renommée internationale abritant le 3ème tombeau de la Chrétienté en la Basilique de Saint-Maximin et accueillant les pèlerinages religieux et compagnonniques à la grotte de Sainte Marie-Madeleine (Chemin des Roys aménagé à la fin du XIVème siècle).

Enfin, le Parc est un territoire de terroir où l'on trouve des productions locales de qualité : 3 appellations viticoles de renom (Bandol, Côtes de Provence et Coteaux Varois en Provence), figue de Solliès, prune de Brignoles (la « Pistole »), olive La Belgentiéroise, câpre, pois chiche, fromage de chèvres, miel de Provence.

Figure 1 : Territoire du PNR de la Sainte-Baume en 2020

3. LA CHARTE DU PARC ET SES SIGNATAIRES

La Charte est un **contrat** qui « *détermine pour le territoire du parc les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. Elle comporte un plan élaboré à partir d'un inventaire du patrimoine indiquant les différentes zones du parc et leur vocation. La charte détermine les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du parc.* » (Article L 333-1 du Code de l'environnement).

Elle constitue un cadre pour l'aménagement et le développement de son territoire, et ce à travers :

- Son **champ d'action** (protection, aménagement du territoire, développement économique, accueil du public…) (R. 333-1 du code de l'environnement) ;
- Ses **orientations, principes fondamentaux, objectifs, mesures** (R. 333-3 du code de l'environnement) ;
- Son **plan** indiquant les différentes zones du parc et leur vocation (R. 333-3 du code de l'environnement) ;
- Son **opposabilité** envers les documents d'urbanisme dans un rapport de compatibilité (L. 333-1 et R. 333-13 du code de l'environnement) ;
- L'engagement de ses signataires (collectivités territoriales, EPCI à fiscalité propre et État) (R. 333-2 du code de l'environnement) ;

- Le **cadre qu'elle fixe** pour les futurs avis du Syndicat mixte (R. 333-14 du code de l'environnement), relatifs aux projets soumis à étude d'impact et aux documents listés à l'article R. 333-15 du code de l'environnement, accompagnés de leur rapport environnemental le cas échéant.

3.1. Architecture de la Charte du PNR de la Sainte-Baume

La Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume est structurée autour de quatre parties :

- **Partie 1 « Les fondements de la Charte »** qui vise à détailler les différentes étapes de l'élaboration du projet (historique, principes législatifs, éléments de diagnostic, méthodologie de concertation, engagements des communes et des partenaires, dispositif d'évaluation, lien avec le Plan de Parc) ;
- **Partie 2 « Le contenu de la Charte »** (cf. tableau 2 ci-après) dédiée au projet de territoire qui se décline autour de :
  - 5 ambitions (volonté politique des collectivités locales) ;
  - 13 orientations (objectifs stratégiques permettant de mettre en œuvre les ambitions du territoire) ;
  - 35 mesures (objectifs opérationnels permettant de poursuivre une orientation et se déclinant en actions précises et concrètes).

Parmi les 35 mesures, 16 sont identifiées comme étant des mesures phare, c'est-à-dire des mesures dont la mise en œuvre est impérative pour atteindre les orientations de la Charte. Elles sont identifiées dans la Charte par le pictogramme spécifique ci-contre :

- **Partie 3 « Glossaire et acronymes » ;**
- **Partie 4 « Documents complémentaires et annexes règlementaires ».**

LE CONTENU DE LA CHARTE

AMBITION CADRE : inscrire le paysage au cœur du projet de territoire	
AMBITION 1 : Préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages	**AMBITION 2 : Orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable**
Orientation 1. Assurer la préservation et la valorisation des paysages identitaires **Orientation 2**. Assurer la pérennité d'une nature exceptionnelle en Sainte-Baume **Orientation 3**. Affirmer l'excellence environnementale du territoire pour la gestion de ses ressources naturelles	**Orientation 4**. Adopter une stratégie commune d'occupation du sol, orientée vers un aménagement économe en espace et respectueux de l'identité rurale **Orientation 5**. Contribuer à améliorer le cadre de vie, à réduire les nuisances et l'exposition aux risques **Orientation 6**. Contribuer à la transition énergétique dans le respect des habitats naturels et des paysages
AMBITION 3 : Fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources	**AMBITION 4 : Valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et faire ensemble**
Orientation 7. Maintenir, soutenir et promouvoir une agriculture locale et durable **Orientation 8**. Accompagner le développement d'une économie forestière durable et la reconnaissance des services environnementaux et sociaux assurés par la forêt **Orientation 9**. Accompagner et promouvoir le développement d'un tourisme durable **Orientation 10**. Favoriser une économie innovante et écoresponsable	**Orientation 11**. Consolider l'identité du territoire et valoriser le patrimoine culturel et spirituel **Orientation 12**. Favoriser l'appropriation et le respect du territoire par les habitants et les visiteurs et concilier les différentes activités de loisirs dans les espaces naturels **Orientation 13**. Mobiliser l'ensemble des citoyens sur un projet commun et proposer à chacun de devenir acteur du territoire

Tableau 2 : Structuration de la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

3.2. Signataires de la Charte du PNR de la Sainte-Baume

La Charte du PNR de la Sainte-Baume est un contrat passé entre les communes, leurs communautés d'agglomération ou de communes, les Départements du Var et des Bouches-du-Rhône, la Région Sud, l'Etat et le Syndicat Mixte du Parc pour développer un projet commun de développement durable sur le territoire.

LES DÉPARTEMENTS

L'ÉTAT

LA RÉGION SUD

Les EPCI

LES 26 COMMUNES

AURIOL	BELGENTIER	BRIGNOLES	CUGES-LES-PINS
EVENOS	GÉMENOS	LA CADIÈRE D'AZUR	LE CASTELLET
LA CELLE	LA ROQUEBRUSSANNE	LE BEAUSSET	NÉOULES
MAZAUGUES	MEOUNES-LÈS-MONTRIEUX	NANS-LES-PINS	POURRIÈRES
POURCIEUX	PLAN D'AUPS SAINTE-BAUME	SAINT-ZACHARIE	RIBOUX
ROQUEVAIRE	ROUGIERS	TOURVES	SIGNES
SOLLIÈS-TOUCAS	SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	ROQUEFORT LA BEDOULE (commune associée)	

Autres partenaires

4. LE SYNDICAT MIXTE DU PARC

4.1. Gouvernance

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume est un Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion. Il a pour objet de mettre en œuvre le projet de développement durable du PNR de la Sainte-Baume conformément aux objectifs de la Charte élaborée par les acteurs du territoire.

Le Comité syndical est l'instance délibérante du Parc en charge des décisions, des initiatives et des actions qu'il conduit pour la mise en œuvre de la Charte du Parc. Il réunit les membres statutaires que sont les collectivités territoriales : les 26 communes et la commune associée, les trois EPCI, les deux Départements et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Bureau, composé du Président et de 6 Vice-présidents, assure le fonctionnement courant et le suivi de la réalisation des actions en lien avec les commissions thématiques, le conseil scientifique et prospectif, les comités de pilotage… qui sont des instances de concertation.

L'équipe technique du PNR a pour mission la mise en œuvre opérationnelle des décisions prises en amont.

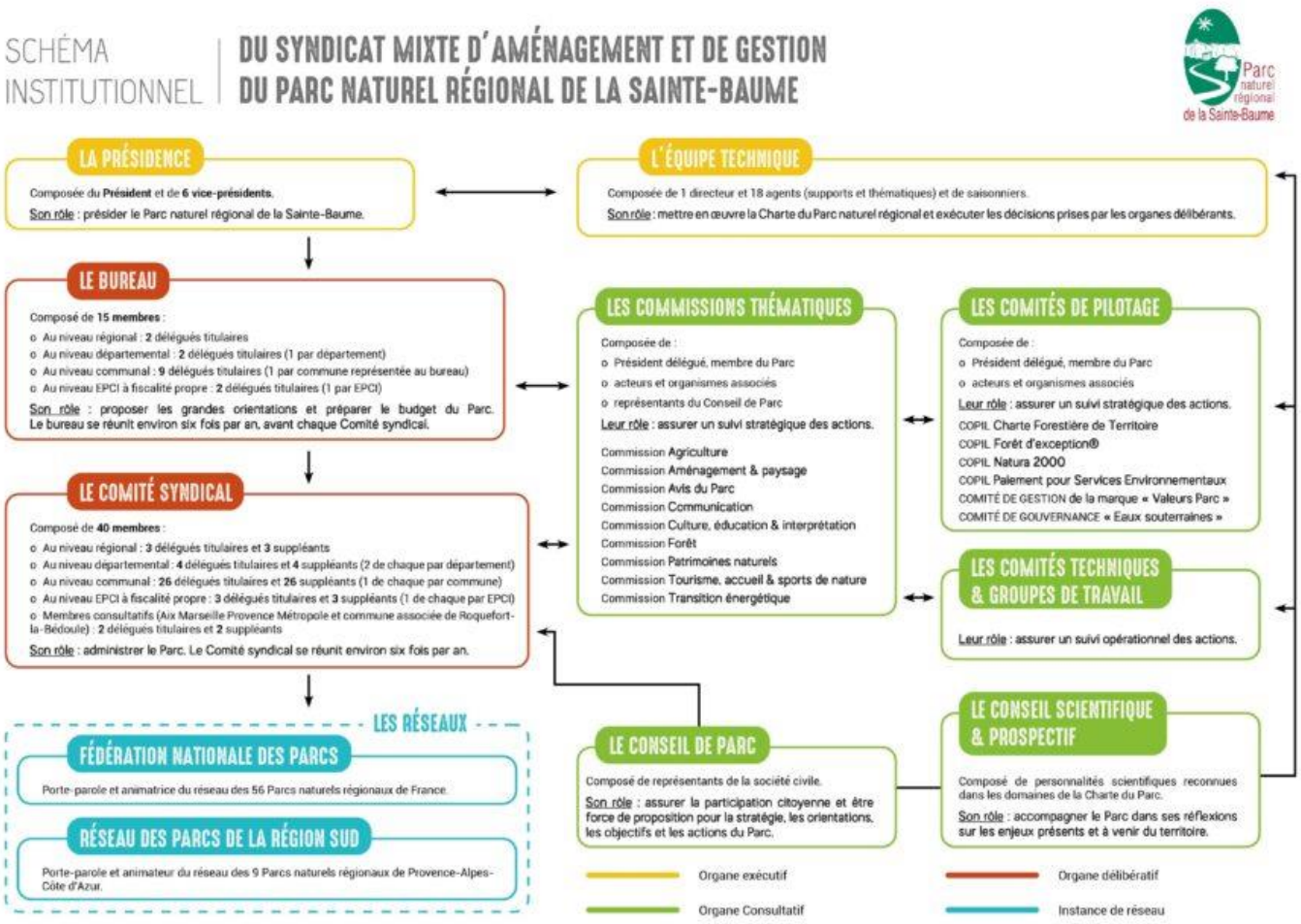

Figure 3 : Schéma institutionnel du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

4.2. Moyens financiers

Pour mettre en œuvre les objectifs de la charte, le syndicat mixte dispose d'un budget structuré en deux sections :

- Une section de Fonctionnement correspondant à toutes les recettes (contributions statutaires des membres, dotations et subventions…) et dépenses (frais de personnels, réalisation des programmes d'action, entretien des bâtiments et matériels…) nécessaires au bon fonctionnement des services ;
- Une section d'Investissement correspondant à toutes les opérations qui affectent le patrimoine de la collectivité (subventions d'équipements, aménagements...).

- Dans chacune de ces deux sections le budget est réparti en Dépenses et en Recettes :
- Les recettes sont perçues principalement au titre des cotisations statutaires des membres du syndicat mixte et des demandes de financements annuelles déposées principalement au titre du programme d'actions ;
- Les dépenses sont principalement liées au fonctionnement courant du syndicat mixte et à la mise en œuvre des actions sur le territoire (temps agent et coût de l'action).

Les dépenses et recettes du Syndicat Mixte ont été constantes sur les trois années, elles sont à l'équilibre et représentent environ 1,5 millions d'euros.

Les cotisations des collectivités membres constituent 64% des recettes, le reste étant les subventions octroyées par divers partenaires financiers pour le déploiement des actions.

Les dépenses sont réparties à hauteur de 63% de masse salariale, ce qui illustre que l'ingénierie est une dépense prédominante sur le budget du syndicat. Les délais d'exécution des études et actions bénéficiant de subventions se déroulent généralement sur plusieurs exercices comptables et, de ce fait, le paiement peut être différé sur le ou les exercices suivant.s.

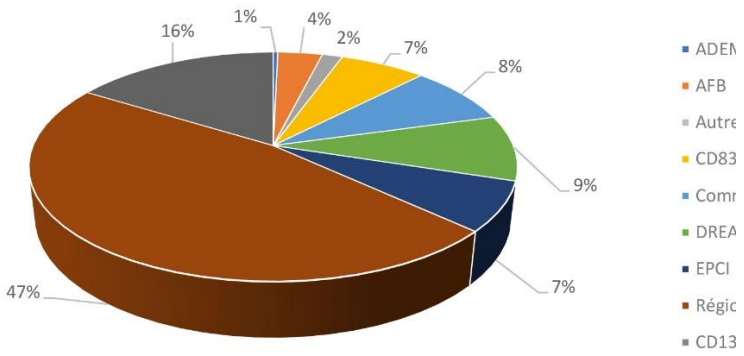

Recettes 2020 – Total 1.5M€

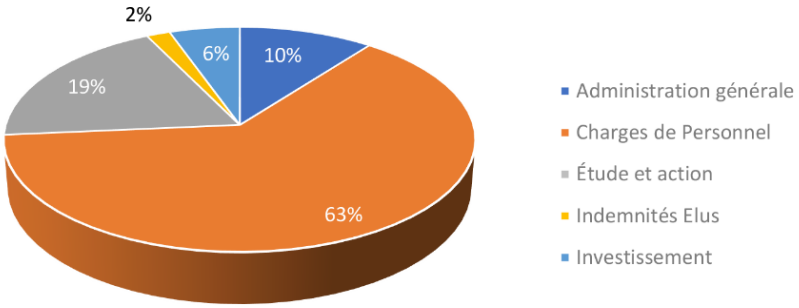

Dépenses 2020 – Total 1.5M€

4.3. Moyens humains

Organigramme du PNR de la Sainte-Baume en 2020

Alexandre NOËL, directeur

PÔLE ACCUEIL, ÉDUCATION ET VALORISATION : TIPHAINE FERMI, responsable

- Tiphaine FERMI - Chargé de mission Fréquentation et Sports de Nature
- Julie BARRALON - Chargée de mission Tourisme et Culture
- Carole D'ANTUONI - Coordinatrice Gardes Forestiers – écogardes
- Romain FEBBRARI - Écogarde
- Andrea FERNANDEZ - Chargée de projets Accueil et Promotion
- Benoît MILAN - Chargé de mission Éducation à l'environnement et au territoire
- Julie Barralon et Hélène TOURETTE - Chargée de mission Tourisme et Culture
- Équipe de 14 gardes régionaux forestiers déployée en période estivale

UNITÉ COMMUNICATION ET PARTICIPATION CITOYENNE : Aude MOTTIAUX, responsable

- Aude MOTTIAUX - chargée de communication et d'animation du Conseil de Parc
- Anaïs DESMARÉCAUX - chargée de projets communication

PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER : Adeline HENRY, responsable

- Adeline HENRY - gestionnaire administrative et financière
- Julien LERDA - Comptable
- Virginie REBOUTIER et Vanessa COLLON - standardiste / secrétariat des pôles

PÔLE PAYSAGE, BIODIVERSITÉ ET GESTION DE L'ESPACE : Thierry DARMUZEY, responsable

- Thierry DARMUZEY - Chargé de mission Patrimoines naturels, Eau et Milieux aquatiques
- Perrine ARFAUX - Chargée de mission Aménagement, Urbanisme et Paysage
- Gaëtan AYACHE - Chargé de mission Natura 2000
- Guillaume LANGIN - Chargé d'études Aménagement
- Stéphanie SINGH - Chargée de mission forêt et gestion des ressources (air, énergie, déchets…), chargée d'évaluation et projets connexes
- Alaric STEPHAN - Chargé de mission agriculture

L'équipe du syndicat mixte du PNR est structurée en **3 pôles transversaux ou thématiques** autour de la Direction générale.

19 agents la composent (la moyenne nationale étant de 42 agents par PNR), dont 4 titulaires de la Fonction Publique Territoriale et 15 contractuels. 74% de l'équipe est en catégorie A (principalement les chargés de missions), 10% en catégorie B et 16% en catégorie C (principalement les administratifs).

Entre 2018 et 2020, une moyenne de 14 saisonniers par an ont été embauchés en période estivale sur des actions liées à la défense des forêts contre les incendies (garde régionale forestière).

L'effectif du PNR de la Sainte-Baume a fortement évolué sur la période 2018-2020 en lien avec la création du PNR et le déploiement du programme d'actions.

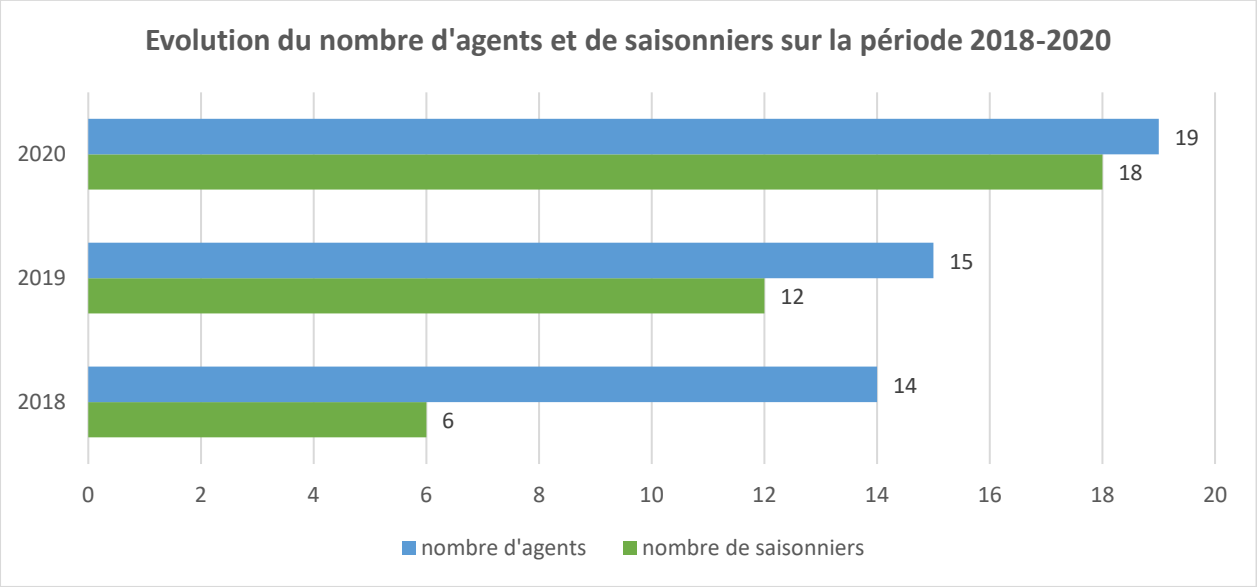

Dans le cadre de ses missions, le PNR fait également appel, chaque année, à des stagiaires de niveau Bac+4 / Bac+5 sur une durée de 6 mois pour travailler sur des sujets variés tels que l'identification des forêts anciennes, le recensement naturaliste (réalisation d'ABC, inventaire faune/flore), l'étude d'itinéraires de randonnées (Tour de pays), l'inventaire du patrimoine… Ces stages sont parfois créés en partenariat avec d'autres acteurs du territoire (Fédération de spéléologie, ONF…).

La démarche D'ÉVALUATION DU PARC

1. CONTEXTE DU BILAN EVALUATIF DES 3 PREMIERES ANNEES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

L'évaluation dans les PNR est une obligation depuis le Décret du 24 janvier 2012 relatif aux Parcs naturels régionaux et la Circulaire du 04 mai 2012 relative au classement et au renouvellement de classement des Parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes.

Le Syndicat Mixte a pour rôle de coordonner l'évaluation de la charte du PNR, conçue et mise en œuvre par l'ensemble des signataires de la charte. La circulaire stipule également que l'évaluation de la mise en œuvre de la charte concerne l'action du syndicat mixte et la façon dont les engagements des signataires ont été respectés.

Le Syndicat Mixte a ainsi envisagé une stratégie évaluative partagée et pérenne, dès l'entrée en vigueur de sa première Charte (2018-2032). La Charte du Parc dispose donc d'un chapitre sur le dispositif d'évaluation mise en place (cf. p26 du rapport de Charte).

Ce dispositif sera développé suite à cette 1ère évaluation pour répondre aux trois exigences réglementaires :

- Evaluer la mise en œuvre de la charte (tout signataire confondu) → indicateurs d'activités et de résultats ;
- Suivre l'évolution du territoire → indicateurs de suivi ;
- Evaluer, en fin de Charte, les effets de l'action du PNR (syndicat mixte et signataires confondu) sur le territoire et la plus-value Parc → questions évaluatives.

2. DEMARCHE MISE EN PLACE POUR LE BILAN EVALUATIF DES 3 PREMIERES ANNEES DE MISE EN ŒUVRE

2.1. Cadrage de l'étude

L'évaluation intermédiaire est la première évaluation de la Charte. Il s'agit du bilan évaluatif des 3 premières années de la mise en œuvre de la charte (2018, 2019, 2020). C'est une démarche « test » qui doit permettre au syndicat mixte d'en tirer un certain nombre d'enseignements :

- Sur les moyens techniques et financiers déployés pour mettre en œuvre les actions définies au sein du plan d'actions triennal ;
- Sur le dispositif d'évaluation en place ;
- Sur ses capacités à coordonner l'évaluation de la Charte avec l'ensemble des signataires.

L'objectif est de préparer l'évaluation à mi-parcours, obligatoire en 2024.

La Charte du PNR de la Sainte-Baume est un contrat passé entre les communes, leur communauté d'agglomération ou de communes, les deux Départements, la Région, l'Etat et le Syndicat Mixte du Parc pour développer un projet commun de développement durable sur le territoire. Ce projet, le rapport de Charte, fixe 13 objectifs stratégiques à atteindre sur le territoire ainsi que 35 mesures qui permettent de les mettre en œuvre. Le syndicat mixte du Parc et les signataires s'engagent pour chaque objectif stratégique, sur un certain nombre d'actions à réaliser : les engagements.

Le Syndicat Mixte accompagne chaque signataire dans cette démarche commune d'évaluation de la mise en œuvre des engagements afin d'atteindre les objectifs de la Charte.

Le suivi porte principalement sur les actions inscrites au sein du plan d'actions triennal ainsi que sur les actions identifiées comme à mettre en œuvre à court terme (CT), court-moyen terme (CMT) et permanente (P).

2.2. Animation de la démarche

L'évaluation à 3 ans de la Charte du Parc, la 1ère pour le Syndicat Mixte, a été réalisée en interne sans consultation du public et des signataires. Compte tenu du lancement des nombreuses actions prévues au sein du plan d'actions triennal, du déploiement en conséquence de l'équipe technique et de sa restructuration interne, le Syndicat Mixte n'a pas eu le temps de mettre en place ces phases de consultation. Cependant, la réflexion autour de ce 1er bilan, a permis d'envisager une méthodologie plus complète pour la phase d'évaluation à mi-Charte.

Le suivi technique ainsi que des moyens humains et financiers a été réalisé par les Chargés de mission du Parc. La coordination a été assurée par la Chargée de mission Evaluation et la validation du présent rapport par les membres du Bureau et du Comité Syndical.

3. ORGANISATION DU BILAN EVALUATIF DES 3 PREMIERES ANNEES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

3.1. Structuration du bilan évaluatif

Le bilan évaluatif suit la structuration de la Charte basée sur 4 grands axes de travail, 13 orientations et 35 mesures (Cf. paragraphe 3.1. Architecture de la Charte du PNR de la Sainte-Baume. Ces dernières se déclinent de manière opérationnelle en actions menées par l'équipe technique du PNR et les signataires.

La partie du bilan évaluatif intitulé « Bilan des 3 premières années de la mise en œuvre de la Charte » présente :

- Pour chaque orientation :
  - ✓ Un résumé de l'objectif : extrait de la Charte qui résume ce que l'on retrouve à mettre en œuvre dans chaque orientation ;
  - ✓ La synthèse du suivi des actions à conduire dans les 3 ans ;
  - ✓ Les partenaires engagés dans la mise en œuvre des actions ;
  - ✓ Un bilan et des perspectives pour les 4 années à venir (mi-Charte)
- Pour chaque mesure :
  - ✓ Un résumé de la mesure : extrait de la Charte qui résume ce qui doit être mis en œuvre dans le cadre de la mesure ;
  - ✓ Les indicateurs à 3 ans en lien avec la mesure ;
  - ✓ L'état de la mise en œuvre des actions à engager dans les premières années et inscrites dans la charte ;
  - ✓ La liste des autres actions déployées à plus long terme.

Une troisième partie intitulée « Bilan général » fait la synthèse de tous les points détaillés ci-dessus. Elle met en avant ce qui a été fait au cours des trois premières années de la mise en œuvre de la Charte, et ce qu'il reste à faire.

3.2. Symboles utilisés dans le rapport

Temporalité

CT MT LT	Echéance prévisionnelle de réalisation à court terme (trois ans), moyen terme (mi-parcours de Charte), long terme (échéance de Charte)
P	Echéance prévisionnelle et réalisation permanente sur toute la durée de la Charte
CMT MLT	Echéance prévisionnelle de réalisation à court et moyen terme / moyen et long terme

Couleurs de satisfaction

	Indicateur	Action engagée
	Objectif atteint	Action positive - menée dans les délais
	Objectif partiellement atteint	Action partiellement satisfaisante - menée mais hors délais
	Objectif non atteint	Action insatisfaisante - non menée

Bilan des trois premières années

DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE

BILAN GENERAL – QUELQUES CHIFFRES

Au sein de la totalité de la Charte, 185 actions sur 493 ont été temporalisées (soit 37 %).

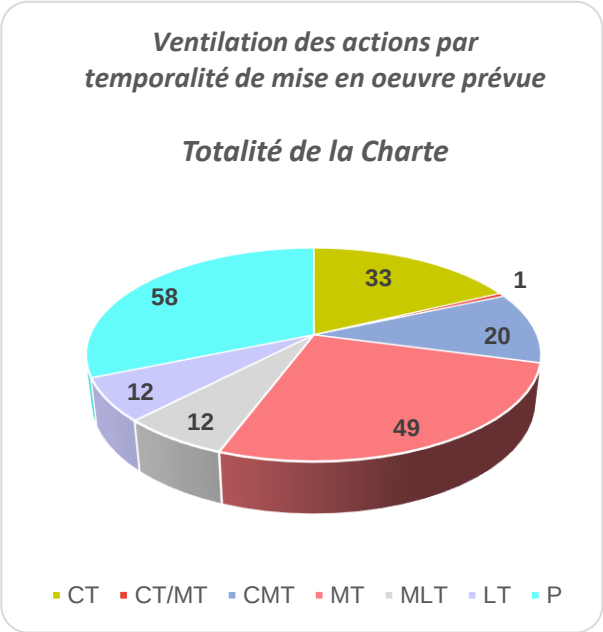

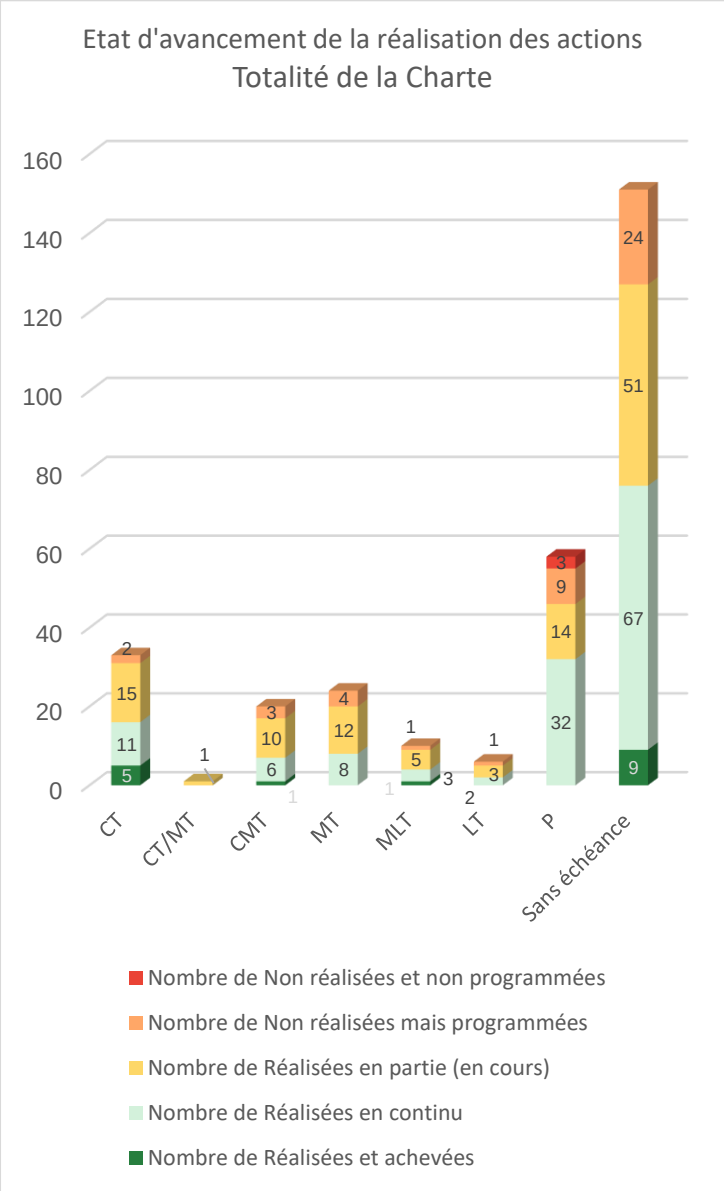

Dans le cadre de cette évaluation à 3 ans, les actions ayant une échéance à court terme (CT), court-moyen terme (CMT) et permanent (P) devaient être mises en œuvre.

161 actions (42 %) ayant une échéance à plus long terme ou sans échéance ont également été engagées au regard des opportunités techniques et financières.

Le bilan général fait ressortir que le Parc et ses partenaires ont **mis en œuvre 94 % des actions temporalisées à court terme (CT)** :

- 16 % ont été réalisées et achevées ;
- 33 % ont été engagées et sont réalisées en continu ;
- 45 % ont été initiées et sont en cours de finalisation ;
- 6 % n'ont pas été engagées.

Concernant les actions temporalisées à court moyen terme **(CMT)**, le Parc et ses partenaires ont mis en œuvre **85 % des actions prévues** :

- 5 % ont été réalisées et achevées ;
- 29 % ont été engagées et sont réalisées en continu ;
- 52 % ont été initiées et sont en cours de finalisation ;
- 14 % n'ont pas été engagées.

Concernant les actions temporalisées de manière permanente **(P)**, le Parc et ses partenaires ont mis en œuvre **78 % des actions prévues** :

- 53 % ont été engagées et sont réalisées en continu ;
- 24 % ont été initiées et sont en cours de finalisation ;
- 7 % n'ont pas été engagées.

BILAN

Au cours de l'année 2018-2020, **la grande majorité (85%) des actions de la Charte identifiées comme étant à mettre en œuvre à court terme, ont été engagées.** Les niveaux d'engagement de ces actions s'échelonnent différemment. En effet, on note que 6 actions ont été finalisées (5%), 49 sont mises en œuvre en continu (43%) et 40 ont été initiées et sont en cours de finalisation (37%).

Sur cette même période 2018-2020, 15 % des actions à mettre en œuvre à court terme ne l'ont cependant pas été à l'échéance 2020. Parmi ce ratio, **12 % des non réalisations sont des retards de mises en œuvre** (actions qui seront engagées en 2021-2022) **et 3 %** (3 actions sur 112) **sont des liées à une absence d'émergence de projets nécessitant une action du Parc** (prise en compte des risques naturels et technologiques dans tout nouveau projet d'exploitation des ressources naturelles). Par ailleurs, les nombreuses phases de concertations nécessaires à la conduite d'actions multi partenariales et concertées, ont parfois engendré un allongement des délais de réalisation non prévus (en plus des contraintes liées à la crise sanitaire de 2020).

Le Parc s'est également fortement investi dans la mise en œuvre d'actions non identifiées comme à engager dans les 3 premières années de la Charte du fait d'opportunités techniques et financières. Ce sont ainsi **161 actions qui ont été conduites en plus des 112 à mettre en œuvre à court terme**. Parmi celles-ci, 10 ont été finalisées, 80 sont conduites en continu et 71 ont été lancées.

CONTEXTE TERRITORIAL

Le Syndicat mixte d'aménagement de de gestion du Parc et ses partenaires se sont engagés dans la mise en œuvre du projet de territoire à travers la conduite de nombreuses actions. L'appropriation et l'engagement progressif des Communes et de leurs Groupements ainsi que les appuis financiers de la Région, de l'Etat, de l'Europe et des Départements ont permis d'engager une importante dynamique. Le travail en réseau (réseau des Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur, animateurs Natura 2000, gestionnaires des espaces naturels…) a contribué à la mise en œuvre d'actions concertées visant à répondre à plusieurs enjeux territoriaux mais aussi régionaux.

PERSPECTIVES

Fort de ce travail d'évaluation à court terme, le Parc et ses partenaires veilleront à **finaliser les actions engagées**. De plus, il **conservera son dynamisme de développement de nouvelles actions**, tant au regard des temporalités fixées dans la Charte (actions à Moyen Terme et Moyen-Long Terme) qu'au regard des opportunités techniques et financières.

Des renforcements d'ingénierie sur des thématiques telles que l'urbanisme ou la gestion des milieux aquatiques pourront être envisagées afin de répondre aux enjeux identifiés sur le territoire en termes d'aménagement durable, d'amélioration du cadre de vie et de gestion des ressources en eau.

De plus, le Parc capitalisera les données de cette évaluation à court terme pour **préparer son évaluation à mi-Charte** notamment avec l'appui des membres signataires et du Conseil scientifique du Parc. Il s'agira de mettre en place plusieurs **groupes de travail et un comité technique** afin d'évaluer de manière plus transversale, l'ensemble des actions mises en œuvre sur le territoire (à la fois celles portées par le Parc mais aussi celles conduites par les signataires), les engagements des signataires et les moyens techniques et financiers dédiés à la réalisation des actions de la Charte.

AMBITION 1

PRÉSERVER LE CARACTÈRE DE LA SAINTE-BAUME, PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL ET LES PAYSAGES

ORIENTATION 1

Assurer la préservation et la valorisation des paysages identitaires

ORIENTATION 2

Assurer la pérennité d'une nature exceptionnelle en Sainte-Baume

ORIENTATION 3

Affirmer l'excellence environnementale du territoire pour la gestion de ses ressources naturelles

ORIENTATION 1 : ASSURER LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DES PAYSAGES IDENTITAIRES

RESUME DE L'OBJECTIF

Au-delà des paysages identitaires du territoire, il est nécessaire de porter une attention particulière aux paysages du quotidien et aux structures paysagères qui sont aujourd'hui au cœur d'enjeux majeurs et qui recoupent de nombreuses thématiques (urbanisme, biodiversité, énergie, gestion agricole et forestière …). L'objectif du Parc et de ses partenaires est non seulement de préserver, requalifier, et mettre en valeur le capital paysager, mais aussi de mobiliser et sensibiliser les élus, les habitants, les visiteurs et les acteurs économiques à un projet de territoire garant d'une évolution cohérente, qualitative et durable des paysages et du cadre de vie. Pour atteindre ces objectifs, le Parc veillera à préserver et valoriser les paysages identitaires, à valoriser le caractère de la Sainte-Baume et à initier une culture du paysage.

SUIVI DES ACTIONS

Au sein de cette orientation, 15 actions sur 36 ont été temporalisées :

- 2 en court terme ;
- 5 en court – moyen terme ;
- 1 en moyen – long terme ;
- 1 en long terme ;
- 6 en permanent.

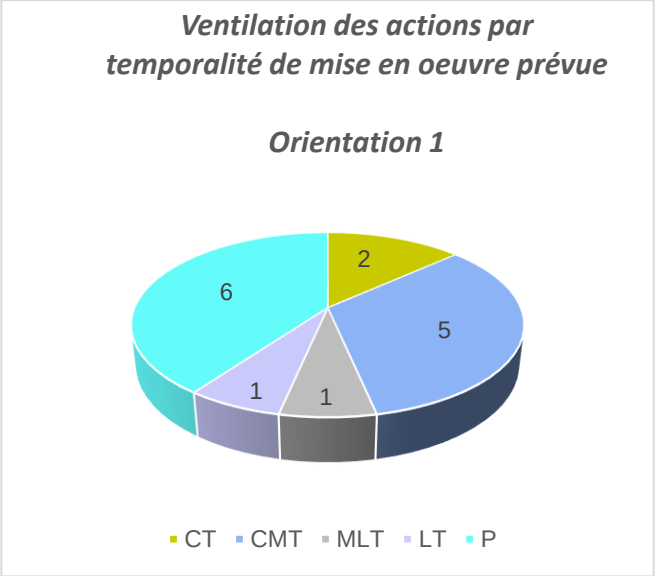

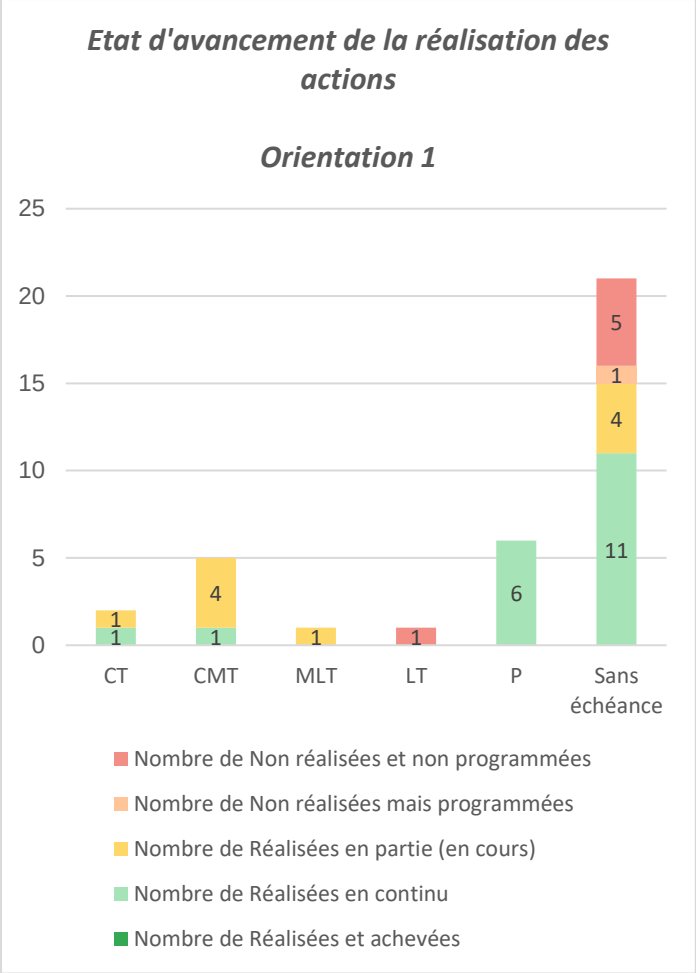

Concernant les actions temporalisées à mettre en œuvre dans les 3 ans (CT / CMT / P), le Parc et ses partenaires ont mis en œuvre **100 % des actions prévues** :

- 8 ont été engagées et sont réalisées en continu ;
- 5 ont été initiées et sont en cours de finalisation.

16 actions ayant une échéance à plus long terme ou sans échéance ont également été engagées au regard des opportunités techniques et financières.

BILAN

Depuis sa création, le Parc œuvre activement pour préserver et valoriser les paysages identitaires de la Sainte-Baume. La **réalisation d'études structurantes** (valorisation des portes d'entrée du Parc, transcription des cônes de vue dans les documents d'urbanisme, manuel paysager et environnemental de la gestion forestière…) et sa **participation à la démarche de classement de la montagne Sainte-Baume** constituent une première étape vers des aménagements de qualité, respectueux des paysages. Parallèlement à la réalisation de ces études, le Parc veille à la préservation des qualités paysagères du territoire en **accompagnant régulièrement collectivités et porteurs de projets** dans l'élaboration des documents d'urbanisme et la réalisation de projets d'aménagement. De par ses partenariats et ses collaborations, il participe également aux **démarches de sensibilisation au paysage** à destination de différents publics (élus, scolaires, habitants…).

CONTEXTE TERRITORIAL

Offrant un cadre de vie de qualité, les paysages naturels identitaires de la Sainte-Baume sont depuis plusieurs années un véritable facteur d'attractivité pour le territoire. L'enjeu de leur préservation a récemment été renforcé au sein des politiques nationales et régionales. La Loi Alur et la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ont successivement encouragé la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme et la reconnaissance des objectifs de qualité paysagère. Plus récemment à l'échelle régionale, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) a mis l'accent sur la préservation et la valorisation des ressources naturelles et paysagères ainsi que sur l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Face à ce contexte règlementaire renforcé et à la nécessaire préservation du cadre de vie des habitants, les collectivités locales sont, elles-aussi, peu à peu amenées à intégrer l'enjeu de la préservation du paysage au sein de leurs politiques publiques. Le classement du Parc et la portée règlementaire de la Charte et du Plan du Parc en décembre 2018 ont permis d'affermir la prise en compte des enjeux paysagers du territoire dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU) et les projets d'aménagement.

PARTENAIRES

Plusieurs partenaires concourent à l'atteinte des objectifs fixés au sein de la Charte : Conseil de Parc, Agences d'urbanisme, syndicats mixtes de SCoT, CAUE, chambres d'agriculture, CNPF PACA, ONF, SDIS, associations culturelles, offices de tourisme, porteurs de projet, réseau régional des Parcs, gestionnaires de sites, Syndicats des propriétaires forestiers et sylviculteurs, chambres d'agriculture, organismes professionnels agricoles, écoles du paysage, DDTM, DRAC, associations culturelles, opérateurs d'infrastructures de communication électroniques fixes ou mobiles, EDF / RTE.

PERSPECTIVES

Dans la continuité des actions engagées, le Parc veillera à **permettre l'appropriation des études réalisées** par les collectivités et à faciliter leur mise en œuvre opérationnelle. Il poursuivra **l'accompagnement des collectivités et des porteurs de projet** afin de favoriser la prise en compte des enjeux paysagers du territoire à chaque échelle de projet.

Le Parc s'attachera également à **poursuivre la démarche de classement** en vue, à long terme, de présenter sa candidature au label « Grand Site de France ».

Enfin, le Parc prévoit de **développer des actions de sensibilisation** dans l'objectif de mettre le paysage au cœur de l'aménagement du territoire. Il travaillera notamment à la **mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP)** comme outil de suivi des dynamiques d'évolution des paysages et support de sensibilisation.

ORIENTATION 2 : ASSURER LA PERENNITE D'UNE NATURE EXCEPTIONNELLE EN SAINTE-BAUME

RESUME DE L'OBJECTIF

La Sainte-Baume est reconnue comme un haut lieu de la biodiversité régionale et nationale du fait de sa richesse en espèces patrimoniales et de la diversité de ses habitats naturels. Cependant, cette richesse est soumise à des pressions, principalement liées à la dynamique urbaine et à l'importance des activités de loisir qui s'exercent sur le territoire. L'objectif du Parc et de ses partenaires est de préserver durablement les éléments les plus remarquables de la biodiversité et de son patrimoine géologique, mais aussi de veiller au maintien de la qualité de la nature dite ordinaire, en encourageant l'amélioration des connaissances, l'adoption de pratiques favorables à la biodiversité globale et en s'engageant activement en faveur du maintien et la remise en bon état des continuités écologiques ainsi que de la mise en œuvre des trames vertes et bleues à l'échelle locale.

SUIVI DES ACTIONS

Au sein de cette orientation, 17 actions sur 39 ont été temporalisées :

- 3 en court terme ;
- 3 en moyen terme ;
- 6 en moyen – long terme ;
- 3 en long terme ;
- 2 en permanent.

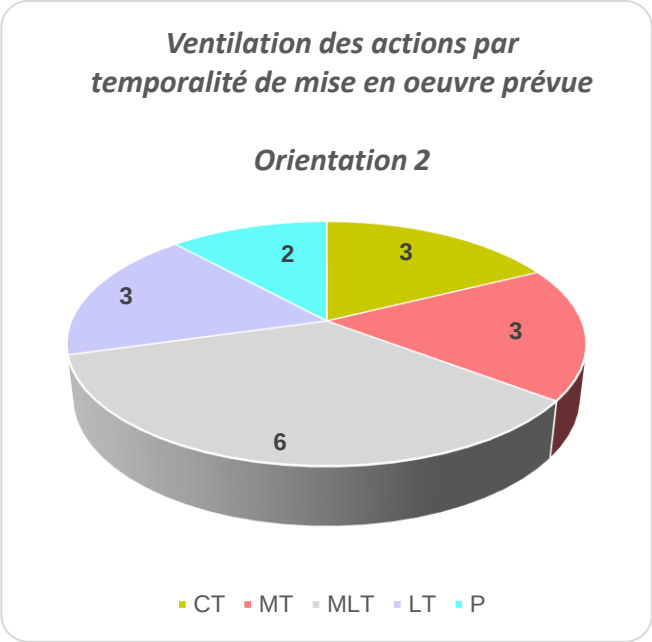

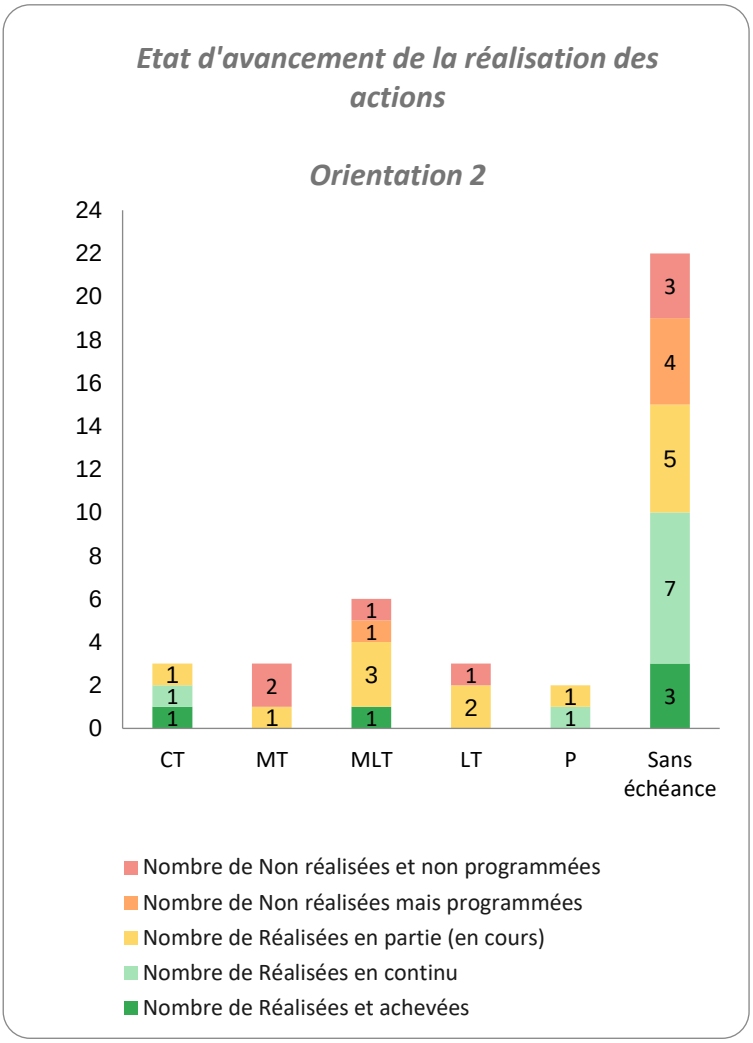

Concernant les actions temporalisées à mettre en œuvre dans les 3 ans (CT / P), le Parc et ses partenaires ont mis en œuvre **100 % des actions prévues** :

- 1 a été réalisée et achevée ;
- 2 ont été engagées et sont réalisées en continu ;
- 2 ont été initiées et sont en cours de finalisation.

24 actions ayant une échéance à plus long terme ou sans échéance ont également été engagées au regard des opportunités techniques et financières.

BILAN

Suite aux actions de préfiguration du Parc et aux trois premières années d'application de la Charte, la **stratégie de création d'aires protégées** a permis d'augmenter de 15% de surface du territoire sous protection contractuelle. Par ailleurs 3 projets d'augmentation de la surface sous protection réglementaire sont actuellement en cours : extension de la réserve biologique de Plan d'Aups, création d'une réserve à Mazaugues et un arrêté de protection de biotope pour l'Aigle de Bonelli.

L'inventaire du **patrimoine géologique** a été finalisé par l'Etat (DREAL) alors que le patrimoine souterrain n'a, pour l'instant, pas fait l'objet d'inventaire particulier. Les actions de valorisation et de protection de ce patrimoine se limitent actuellement aux sorties thématiques proposées par le Parc et ses partenaires dans le cadre des « Rendez-vous du Parc ».

La **trame verte et bleue** a été définie par la Charte et le Plan du Parc de la Sainte-Baume, au cours de ces trois années. Elle est progressivement intégrée dans les SCoT (2 sur 3 actuellement) du territoire. Le Parc accompagne les communes dans sa prise en compte au sein de leurs documents d'urbanisme et les porteurs de projets ICPE dans leurs projets d'implantation. Le programme de développement des Atlas de biodiversité communale (ABC) vise à fournir les éléments de précision à l'échelle des communes pour préciser cette trame. Actuellement 10 communes bénéficient de ce programme. Le Parc, avec le Parc national des Calanques et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a aussi mené une étude prospective pour préciser les relations écologiques entre Calanques, Sainte-Baume, Chaine de l'Etoile et Sainte-Victoire.

CONTEXTE TERRITORIAL

Le Département des Bouches-du-Rhône a poursuivi ses efforts d'acquisition d'espaces naturels sensibles (ENS) avec l'acquisition de 149 ha sur la commune de Gémenos et un projet d'acquisition de 207 ha sur la commune d'Auriol renforçant ainsi la maitrise foncière publique au profit des espaces naturels. Il développe parallèlement une stratégie départementale en faveur de la biodiversité. Les SCoT Provence-Méditerranée et Provence Verte-Verdon ont intégré de manière conforme la trame verte et bleue du Parc dans leurs documents d'aménagement. Dans le cadre du réseau SRCE-Infrastructures animé par la DREAL et la Région, la société d'autoroute Vinci-Escota a réduit l'isolement écologique du massif de la Sainte-Baume par l'installation de 3 écoponts de franchissement autoroutier.

Concernant la valorisation du patrimoine géologique, le Musée des gueules rouges de l'agglomération de la Provence Verte et la Maison du terroir du Sud Sainte-Baume continuent d'être très actifs pour présenter le patrimoine autour de la Bauxite

PARTENAIRES

Plusieurs partenaires concourent à l'atteinte des objectifs fixés au sein de la Charte : Conseil de Parc, Université d'Aix-Marseille, ONF, CNPF PACA, OFB, CEN-PACA, LPO PACA, Groupe Chiroptères de Provence, Fédérations de chasse, Fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, Fédérations sportives de pleine nature, FRANSYLVA, UNICEM, BRGM, AERMC, Muséums d'histoire naturelle, Fédération française de spéléologie, associations de découverte et de préservation du patrimoine géologique, Maison des terroirs et du Patrimoine du Sud Sainte-Baume, Musée des Gueules Rouges, Education nationale, partenaires de l'éducation à l'environnement, Réserve naturelle géologique de Haute-Provence, ARPE-PACA, gestionnaires de SCoT, gestionnaires de DFCI, gestionnaires de cours d'eau, chambres d'agriculture, associations de protection de la nature, gestionnaires des espaces naturels voisins, entreprises d'espaces verts et pépiniéristes, entreprises de travaux forestiers, exploitations agricoles,

PERSPECTIVES

L'application des projets d'aires protégées réglementaires reste à finaliser. **L'effort de connaissance en précision des enjeux de biodiversité** restent à poursuivre sur le territoire du Parc. Afin de mesurer l'évolution de la biodiversité il sera nécessaire de **mettre en place un dispositif de suivi de long terme** notamment sur les espèces caractéristiques de la trame verte et bleue du Parc. Les actions de gestion de la biodiversité menée au travers de l'animation Natura 2000 pourraient être renforcées ponctuellement par des actions plus proactives du territoire (intégration dans l'entretien et la gestion de piste DFCI, actions de gestion forestière pour la constitution d'un réseau de forêts à haute valeur écologique, développement éco-pastoral pour l'entretien de milieux ouverts). L'animation du Parc pourrait être renforcée sur ces points. Enfin un **diagnostic des éléments du patrimoine géologique** reste à produire sur le Parc.

ORIENTATION 3 : AFFIRMER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE POUR LA GESTION DE SES RESSOURCES NATURELLES

RESUME DE L'OBJECTIF

De manière générale, le principal enjeu de la gestion des ressources naturelles est de trouver le bon équilibre pour leur valorisation afin de garantir la durabilité des services qu'elles génèrent et d'assurer la pérennité des entreprises qui les valorisent. L'objectif du Parc et de ses partenaires est donc d'assurer la gestion durable de l'ensemble des ressources naturelles du territoire : eau, biomasse, minéraux….

SUIVI DES ACTIONS

Au sein de cette orientation, 17 actions sur 30 ont été temporalisées :

- 1 en court terme ;
- 3 en moyen terme ;
- 1 en moyen – long terme ;
- 1 en long terme ;
- 11 en permanent.

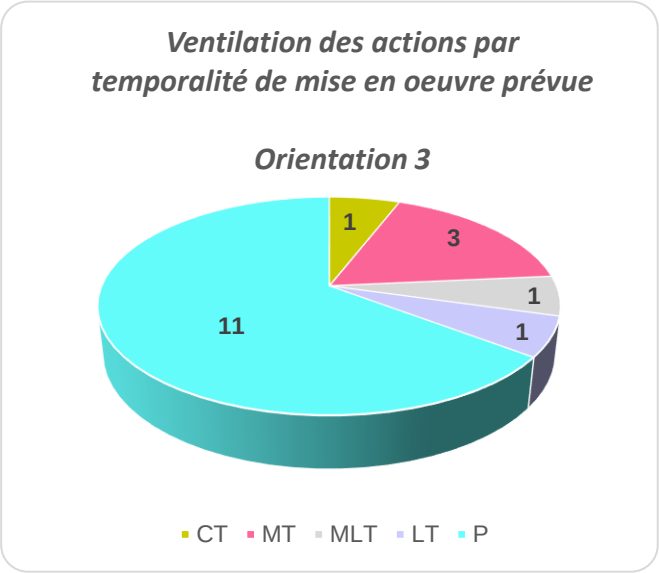

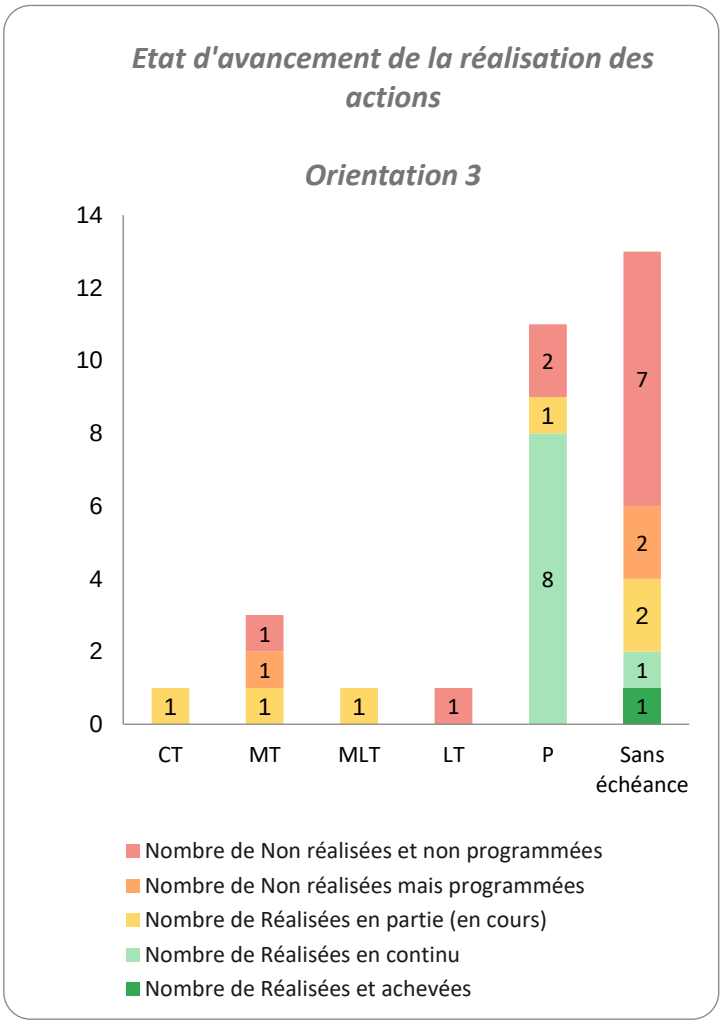

Concernant les actions temporalisées à mettre en œuvre dans les 3 ans (CT / P), le Parc et ses partenaires ont mis en œuvre **83 % des actions prévues** :

- 8 ont été engagées et sont réalisées en continu ;
- 2 ont été initiées et sont en cours de finalisation ;
- 2 n'ont pas été engagées.

6 actions ayant une échéance à plus long terme ou sans échéance ont également été engagées au regard des opportunités techniques et financières.

BILAN

Dès sa création le Parc a lancé une étude sur les ressources en eau karstiques considérées comme stratégiques. L'étude réuni l'ensemble de la connaissance hydrogéologique dans le but de définir des zones de sauvegarde qui orientent les politiques publiques d'aménagement pour leur protection et leur gestion à long termes. Cette étude définit la stratégie de **gestion cohérente, économe et concertée de la ressource en eau souterraine** complémentaire à l'action menée par bassin versant des Syndicats de rivières.

Concernant les activités d'extractions minérales, le Parc est en attente de la décision de justice relative à la carrière de Mazaugues encore en contentieux suite à de nouvelles données mettant en évidence la possible destruction d'espèces protégées. A cette exception près, l'ensemble des projets d'industrie d'exploitation des ressources naturelles et minérales se sont implantées de manière compatible à la Charte du Parc. Les projets qui n'étaient pas compatibles ont été soit abandonnés soit sont en cours de modification.

CONTEXTE TERRITORIAL

Depuis l'adoption de la charte, les agglomérations ont continué leurs efforts de réhabilitation des stations d'épuration. La politique nationale sur le 0 phytos a connu une évolution réglementaire de nature à réduire les pollutions non agricoles liées à l'usage de produits phytosanitaires. Les syndicats de rivière de l'Argens et du Gapeau développent des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) et des actions auprès des principaux utilisateurs des cours d'eau concernés afin de réduire et optimiser leurs consommations sur ces bassins versants déficitaires. Le syndicat de l'Huveaune anime un contrat de rivière dont le volet C propose aux acteurs concernés plusieurs actions à mettre en place concernant la gestion de la ressource en eau.

Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) ont intégré de manière conforme les choix stratégiques de la Charte du Parc en matière d'aménagement territorial et d'implantation des centrales d'énergie renouvelable au sol.

Le schéma régional des carrières qui définit la politique régionale de gestion de la ressource minérale et qui s'impose aux chartes de Parc naturels régionaux est actuellement en cours de définition.

PARTENAIRES

Plusieurs partenaires concourent à l'atteinte des objectifs fixés au sein de la Charte : Conseil de Parc, gestionnaires de cours d'eau, OFB, AERMC, BRGM, Université d'Aix-Marseille, organismes de recherche, FDPPMA, AAPPMA, Fédération française de spéléologie, partenaires de l'éducation à l'environnement, Chambres d'agriculture, Métropole Aix-Marseille Provence, Métropole Toulon Provence Méditerranée, Agglomération Sud Sainte-Baume, Ville de Toulon SCP, AUDAT, AGAM, SPL Eau des Collines, Départements, Région, CCI du Var.

PERSPECTIVES

Les efforts et **engagement du territoire dans la gestion par bassin versant** sont à maintenir sur le territoire. La stratégie de **gestion des zones de sauvegarde des masses d'eau souterraines karstiques** est à mettre en œuvre les prochaines années pour garantir leur préservation et une bonne gestion de ces ressources. Le Parc en sera l'animateur. Par ailleurs des efforts sont à produire par le territoire pour améliorer la qualité des captages prioritaires identifié par le SDAGE 2022-2027.

Concernant le développement de nouveaux projets d'industrie d'exploitation des ressources naturelles et minérales, le Parc poursuivra son **action de veille** et s'assurera, à travers la **formulation de ses avis**, de la compatibilité des projets avec la Charte. Il continuera à participer aux réunions de concertation et aux groupes de travail visant à élaborer les documents cadre de portée territoriale, départementale ou régionale afin de **vérifier la cohérence des objectifs prévus** par rapport au projet de territoire décliné dans sa Charte.

AMBITION 2

ORIENTER LE TERRITOIRE DE LA SAINTE-BAUME VERS UN AMÉNAGEMENT EXEMPLAIRE ET DURABLE

ORIENTATION 4

Adopter une stratégie commune d'occupation du sol, orientée vers un aménagement économe en espace et respectueux de l'identité rurale

ORIENTATION 5

Contribuer à améliorer le cadre de vie, à réduire les nuisances et l'exposition aux risques

ORIENTATION 6

Contribuer à la transition énergétique dans le respect des habitats naturels et des paysages

ORIENTATION 4 : ADOPTER UNE STRATEGIE COMMUNE D'OCCUPATION DU SOL, ORIENTEE VERS UN AMENAGEMENT ECONOME EN ESPACE ET RESPECTUEUX DE L'IDENTITE RURALE

RESUME DE L'OBJECTIF

Le Parc a vocation à renforcer la cohésion entre les collectivités locales, les acteurs institutionnels et les porteurs de projet, afin de tendre vers un développement harmonieux conciliant préservation et développement raisonné du territoire. Dans cette perspective, la Charte du Parc servira de cadre de référence commun pour l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme.

SUIVI DES ACTIONS

Au sein de cette orientation, 14 actions sur 39 ont été temporalisées :

- 6 en court – moyen terme ;
- 1 en moyen – long terme ;
- 7 en permanent.

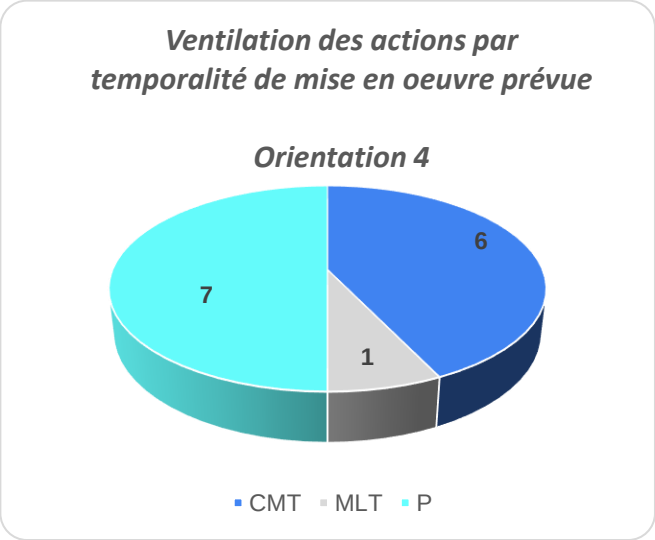

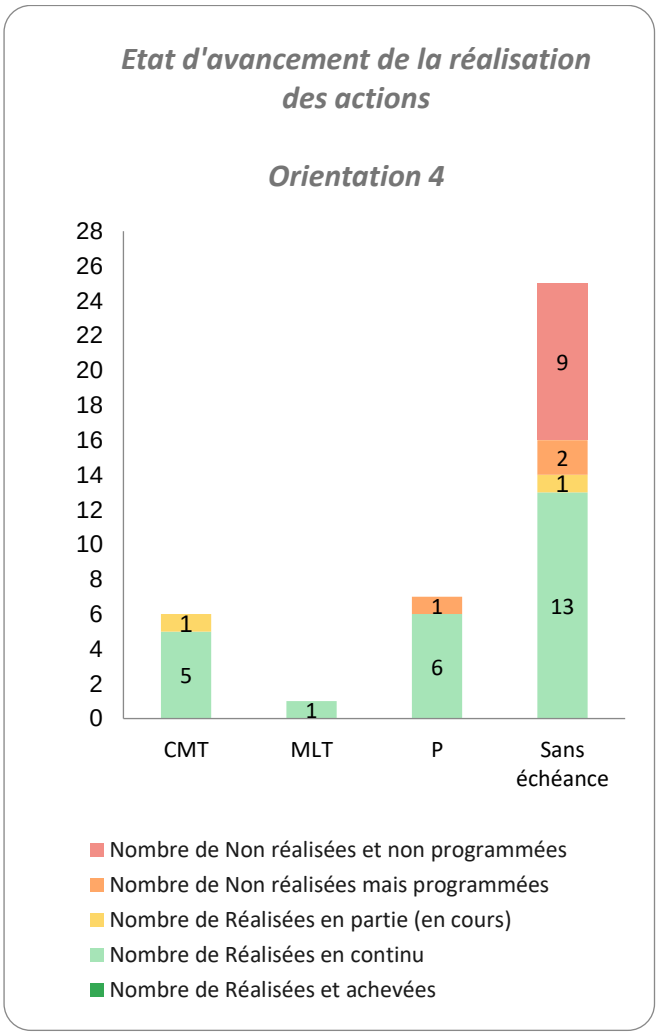

Concernant les actions temporalisées à mettre en œuvre dans les 3 ans (CMT / P), le Parc et ses partenaires ont mis en œuvre **92 % des actions prévues** :

- 11 ont été engagées et sont réalisées en continu ;
- 1 a été initiée et est en cours de finalisation ;
- 1 n'a pas été mise en œuvre mais le sera prochainement.

15 actions ayant une échéance à plus long terme ou sans échéance ont également été engagées au regard des opportunités techniques et financières.

BILAN

Au cours des trois premières années, le Parc s'est attaché à **accompagner et conseiller les communes et leurs groupements lors de l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme** de manière à assurer leur compatibilité avec la Charte du Parc. Il s'agit non seulement de garantir la protection des espaces à enjeux naturels, agricoles et paysagers, mais également de veiller à un urbanisme de qualité, respectueux du cadre de vie et économe en espace. Le Parc a également **rendu 36 avis sur les projets susceptibles d'impacter le territoire** et, dans ce cadre, peut-être amené à accompagner les porteurs de projet publics ou privés.

Par **l'élaboration d'outils d'aide à la décision** (fiches conseils du Plan de paysage) et **l'organisation de sessions d'information** (ateliers sur les entrées de ville), le Parc sensibilise les élus et les acteurs de l'aménagement aux enjeux de l'urbanisme durable et du paysage.

CONTEXTE TERRITORIAL

Situé aux portes des métropoles marseillaise et toulonnaise, les enjeux liés à la maîtrise de l'urbanisation et à la préservation de l'identité du territoire sont prégnants. Face à ces enjeux et au nouveau contexte règlementaire, de nombreux documents de planification et d'urbanisme ont engagé leur révision, renforçant ainsi leur cohérence et leur compatibilité avec la Charte du Parc. Adopté le 26 juin 2019, le SRADDET présente des ambitions fortes en matière d'aménagement durable et d'urbanisme vertueux. Elaborés en partenariat avec le Parc, le SCoT Provence Méditerranée et le SCoT Provence Verte Verdon, respectivement approuvés les 6 septembre 2019 et 30 janvier 2020, assurent une compatibilité avec la Charte. Le SCoT métropolitain est quant à lui en cours d'élaboration. Tour à tour, les communes engagent l'élaboration ou la révision de leur plan local d'urbanisme de manière à les rendre compatibles avec les documents de rang supérieur, notamment avec la Charte du Parc.

Afin de renforcer la protection de leurs espaces agricoles, certaines communes ont fait le choix de mettre en place des Zones agricoles protégées (ZAP). Ces ZAP arrêtées ou en projet représentent aujourd'hui environ 40% de la SAU totale des communes du Parc.

PARTENAIRES

Plusieurs partenaires concourent à l'atteinte des objectifs fixés au sein de la Charte : SAFER, Terre de Liens, chambres d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, CDCEA, EPF, coopérative foncières, syndicats mixtes de SCoT, ARPE, associations et syndicats agricoles, agences d'urbanisme, CAUE, écoles d'architecture de paysages et d'urbanisme, ADEME, Offices HLM, ADIL, Envirobat BDM, Conseil de Parc.

PERSPECTIVES

Au regard des actions déjà engagées, le Parc poursuivra l'**accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme** mais également **dans leurs projets d'aménagement opérationnels** (aide à la rédaction de cahiers des charges, suivi des études, recherche de financements…).

Il s'appuiera sur ses partenariats afin de **renforcer ses actions de sensibilisation** à l'urbanisme durable à destination de différents publics (nature en ville). En partenariat avec le CAUE, il organisera des **permanences de conseils** en architecture et en paysage à destination des habitants sur le territoire.

ORIENTATION 5 : CONTRIBUER A AMELIORER LE CADRE DE VIE, A REDUIRE LES NUISANCES ET L'EXPOSITION AUX RISQUES

RESUME DE L'OBJECTIF

Soucieux de maintenir un cadre de vie de qualité au sein du territoire, le Parc souhaite œuvrer pour requalifier les espaces banalisés, aménager les entrées de ville et appliquer la règlementation en vigueur sur l'affichage publicitaire. Il cherchera par ailleurs à assurer la sécurité des habitants vis-à-vis des risques naturels et technologiques et à devenir un territoire responsable en matière de gestion des déchets.

SUIVI DES ACTIONS

Au sein de cette orientation, 17 actions sur 51 ont été temporalisées :

- 4 en court terme ;
- 3 en cours – moyen terme
- 4 en moyen terme ;
- 6 en permanent.

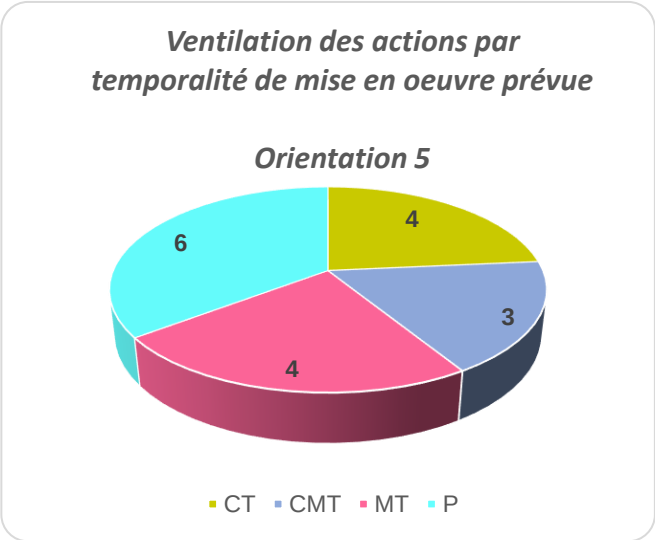

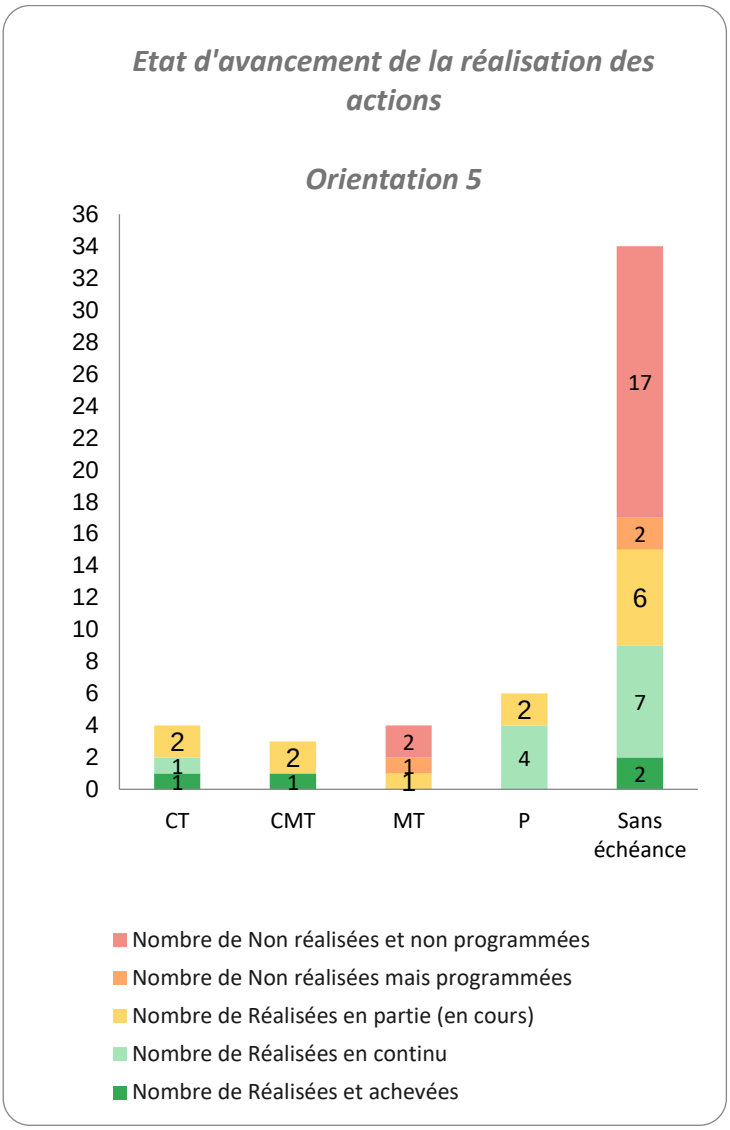

Concernant les actions temporalisées à mettre en œuvre dans les 3 ans (CT / CMT / P), le Parc et ses partenaires ont mis en œuvre **93 % des actions prévues** :

- 1 a été réalisée et achevée ;
- 5 ont été engagées et réalisées en continu ;
- 6 ont été initiées et sont en cours de finalisation ;
- 1 n'a pas été engagée.

15 actions ayant une échéance à plus long terme ou sans échéance ont également été engagées au regard des opportunités techniques et financières.

BILAN

Le Parc a souhaité travailler activement à la requalification des espaces banalisés et la résorption des points noirs paysagers dès sa labellisation. La **réalisation d'études** (requalification des entrées de ville, charte signalétique), la **mise en place de collaborations** (Circuit Paul Ricard, Enedis), et **l'organisation de sessions de sensibilisation** ont permis de mobiliser élus et acteurs du territoire sur l'enjeu de l'amélioration du cadre de vie. Dans son rôle d'accompagnement, la Parc **conseille les collectivités** dans l'élaboration des Règlements Locaux de Publicité (RLP) afin de s'assurer de la prise en compte des enjeux paysages du territoire et leur compatibilité avec la charte signalétique.

Il incite également les collectivités et les acteurs du territoire à prendre en compte les risques et les nuisances dans leur document d'urbanisme et leurs projets d'aménagement. En période estivale, grâce au déploiement de la Garde régionale forestière (GRF), il informe les visiteurs sur les risques d'incendies de forêt et les bons comportements à adopter en espaces naturels.

Enfin, à travers la mesure 13 de sa Charte, le Parc s'est également engagé dans un **plan de lutte contre les dépôts sauvages** afin de faire émerger une réelle dynamique territoriale.

CONTEXTE TERRITORIAL

Les paysages de la Sainte-Baume subissent depuis plusieurs années, comme toutes les communes sous influence des grands pôles urbains, de multiples dégradations : étirement et perte de qualité des entrées de ville, espaces urbains banalisés, zones artisanales sans traitement architectural ni paysager, absence de liaisons douces et d'espaces publics, réseaux aériens, affichage publicitaire, multiplication des déchets… Ces facteurs de banalisation ont été clairement identifiés par tous les acteurs impliqués dans l'élaboration du diagnostic du territoire de la Charte.

L'affichage publicitaire et les dépôts sauvages mobilisent particulièrement élus et acteurs du territoire :

- Hormis sur quelques communes du territoire, l'absence de Règlement Local de Publicité induit une interdiction totale de la publicité sur le périmètre du Parc. Seules les pré-enseignes dérogatoires sont autorisées hors agglomération dans certaines conditions. Tandis que certaines communes se sont engagées dans l'élaboration de RLP, d'autres entreprennent d'elles-mêmes un recensement des panneaux publicitaires sur leur territoire ;
- La mort tragique du Maire du Signes, survenue le 5 août 2019 alors qu'il s'opposait à un dépôt sauvage de gravats, a entraîné une prise de conscience des habitants et une forte mobilisation des élus sur cette problématique. Etat, Région, Départements, EPCI, communes, syndicats de traitement et de valorisation des déchets, syndicats de bassin versant, associations, gendarmerie… œuvrent activement pour lutter contre le fléau des dépôts et des décharges sauvages.

PARTENAIRES

Plusieurs partenaires concourent à l'atteinte des objectifs fixés au sein de la Charte : Chambres consulaires, chambres d'agriculture, acteurs économiques du territoire, syndicats économiques, CAUE, agences d'urbanisme, offices de tourisme communaux et intercommunaux, EDF, RTE, syndicats d'électrification, opérateurs d'infrastructures de communication électroniques fixes ou mobiles, ADEME, ONF, CNPF PACA, FRANSYLVA, CoFor, CERPAM, maîtres d'ouvrages des PIDAF, associations de tourisme et de loisirs, SDIS, GEODERIS, Département de prévention et de sécurité minière (DPSM), BRGM, CEREMA, SIVED, SITTOMAT, Ecoscience Provence, UNICEM, CEMEX, LAFARGE, SOMECA, Conseil de Parc.

PERSPECTIVES

Le Parc prévoit de s'inscrire dans la dynamique territoriale en engageant, avec l'aide des communes, un **diagnostic plus précis de l'affichage publicitaire s**ur son territoire dans l'objectif de mettre en place des **opérations concertées de résorption des dispositifs illégaux.**

Il poursuivra ses actions **d'information des visiteurs sur les risques d'incendie** (GRF), de **lutte contre les dépôts sauvages** (opérations de nettoyage, mise en défens, surveillance…) et **d'enfouissement de réseaux électriques** aériens aux côtés d'Enedis (commune de Plan d'Aups Sainte-Baume). Enfin, en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise, il réalisera une **étude d'identification des extensions pavillonnaires** de moindre qualité en vue de leur requalification.

ORIENTATION 6 : CONTRIBUER A LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS LE RESPECT DES HABITATS NATURELS ET DES PAYSAGES

RESUME DE L'OBJECTIF

L'objectif du Parc est de déclencher une dynamique autour de la transition énergétique (sobriété, efficacité et production d'énergies renouvelables), tout en prenant en compte la sensibilité du patrimoine paysager, écologique et culturel du territoire. Réussir cette transition énergétique doit permettre de diminuer la vulnérabilité des ménages à la précarité énergétique (amélioration des systèmes de chauffage, optimisation des modes de déplacements), de maintenir la valeur du patrimoine immobilier public et privé par des actions de rénovation énergétique, de développer l'activité économique et créer des emplois locaux non délocalisables (artisans du bâtiments, développement de circuits courts,...) et de valoriser les ressources locales (matériau et énergie).

SUIVI DES ACTIONS

Au sein de cette orientation, 7 actions sur 46 ont été temporalisées :

- 1 en court terme ;
- 2 en moyen terme ;
- 1 en moyen – long terme ;
- 3 en permanent.

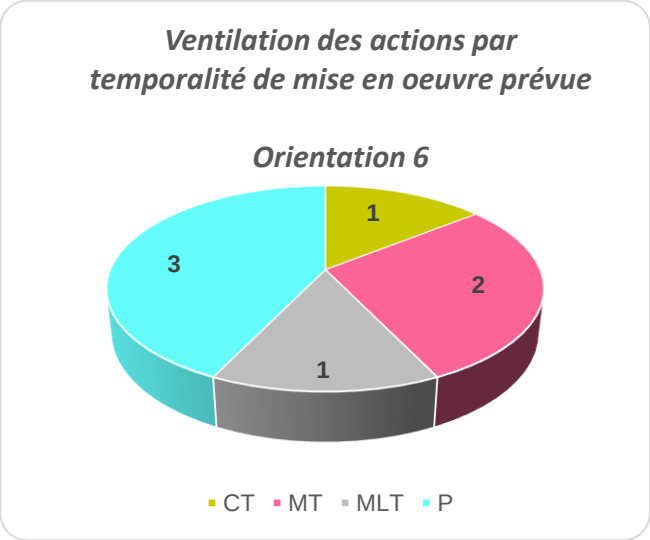

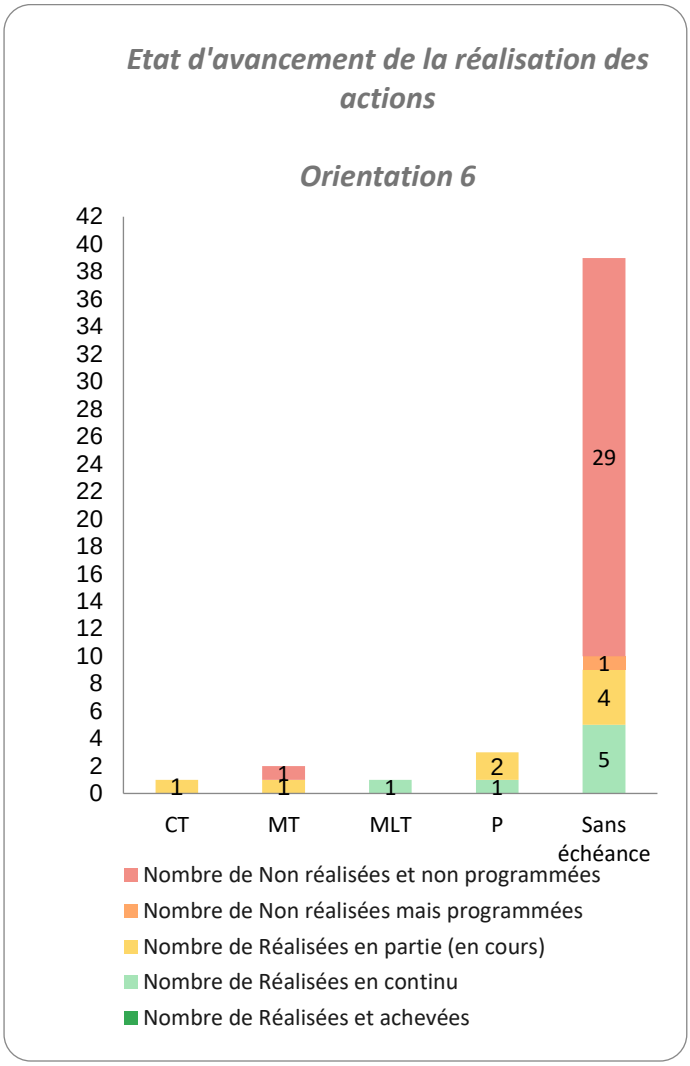

Concernant les actions temporalisées à mettre en œuvre dans les 3 ans (CT / P), le Parc et ses partenaires ont mis en œuvre **100 % des actions prévues** :

- 1 a été engagée et est réalisée en continu ;
- 3 ont été initiées et sont en cours de finalisation.

11 actions ayant une échéance à plus long terme ou sans échéance ont également été engagées au regard des opportunités techniques et financières.

BILAN

L'engagement du Parc sur la thématique de la transition énergétique a été modeste sur ses trois premières années d'existence. Néanmoins, plusieurs actions ont été conduites à la fois sur le volet du **développement des énergies renouvelables** (élaboration d'un guide de valorisation du bois de chauffage en circuit court, réalisation d'une analyse territoriale dédiée à la filière méthanisation) et sur le volet des **économies d'énergie** (accompagnement des communes dans le cadre du concours Villes et Villages Etoilés, aide à l'acquisition de matériel de visioconférence).

CONTEXTE TERRITORIAL

La dynamique autour de la transition énergétique est émergente sur le territoire du Parc mais très hétérogène en fonction des EPCI. Les territoires de la Provence Verte, de la Vallée du Gapeau et de Toulon Provence Métropole sont en cours d'élaboration de leur PCAET. La Métropole Aix Marseille Provence dispose d'un PCAET en cours de validité. La Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume n'a pas encore lancé la démarche. Ce dynamisme est encouragé par la Région Sud, qui, à travers son plan climat, mène une politique proactive en faveur d'un territoire neutre en carbone à l'horizon 2050 (stratégie globale, aides financières).

La présence d'une agence locale de l'énergie (ALEC) sur le département du Var offre un réel appui aux collectivités ainsi qu'aux ménages. Compte tenu de ce contexte, le Parc s'inscrit dans la dynamique globale liée à la mise en œuvre de ces documents stratégiques à la fois au travers de leur co-construction mais aussi au travers de son engagement partenarial dans la conduite des actions prévues.

PARTENAIRES

Plusieurs partenaires concourent à l'atteinte des objectifs fixés au sein de la Charte : ADEME, organismes de recherche scientifique, universités, structures de formation, chambres consulaires, Agences FAIRE, syndicats d'électricité, CAUE, Pays de la Provence Verte, mission régionale Bois-énergie, associations des Communes forestières, ALEC 83, ONF, Conseil de Parc, CAPEB, Fibois Sud, ANPCEN.

PERSPECTIVES

Compte tenu des action engagées sur la période 2018-2020, le Parc prévoit de **s'inscrire dans les dynamiques territoriales** tout en veillant à leur cohérence à l'échelle de son périmètre. Il travaillera conjointement avec les collectivités et les syndicats d'électricité à une **meilleure maîtrise de l'éclairage public** en vue de l'obtention du label Villes et Villages Etoilés (extinction partielle en cours de nuit, rénovation des équipements les plus consommateurs d'énergie, utilisation de dispositifs d'éclairage passif pour éviter l'implantation de nouveaux points lumineux).

Le Parc soutiendra les projets permettant **d'assurer un mix énergétique** sur le territoire dans le respect des enjeux paysagers, environnementaux et sociaux (hydroélectricité, petit éolien, méthanisation) et approfondira le **développement du photovoltaïque sur des zones exemptes d'enjeux** environnementaux, paysagers et sociaux (toitures, ombrières de parking, zones artificialisées…).

Enfin, il accompagnera les collectivités dans la **valorisation de la ressource en bois** (construction et énergie).

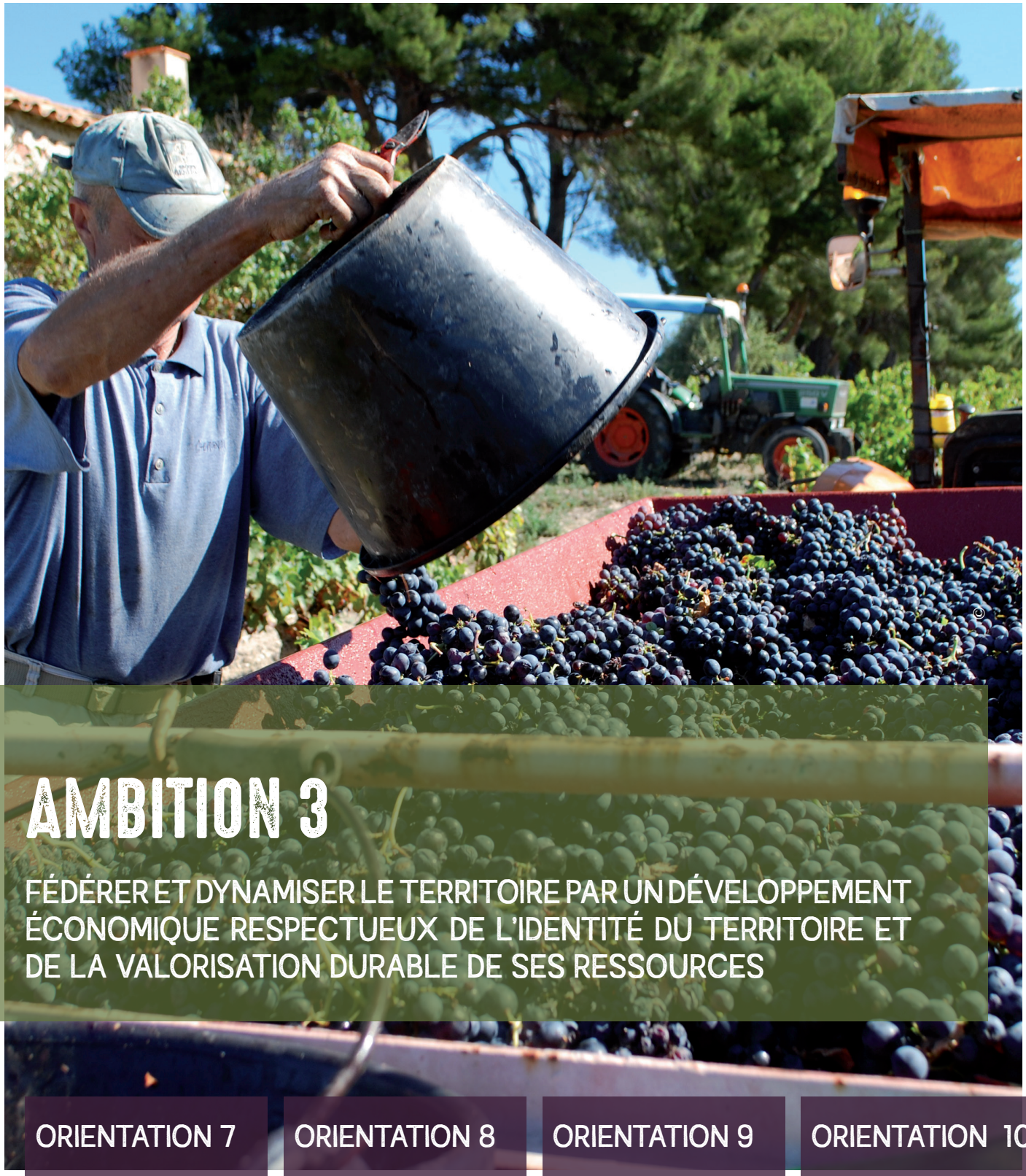

AMBITION 3

FÉDÉRER ET DYNAMISER LE TERRITOIRE PAR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPECTUEUX DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE ET DE LA VALORISATION DURABLE DE SES RESSOURCES

ORIENTATION 7

Maintenir, soutenir et promouvoir une agriculture locale et durable

ORIENTATION 8

Accompagner le développement d'une économie forestière durable et la reconnaissance des services environnementaux et sociaux assurés par la forêt

ORIENTATION 9

Accompagner et promouvoir le développement d'un tourisme durable

ORIENTATION 10

Favoriser une économie innovante et écoresponsable

ORIENTATION 7 : MAINTENIR, SOUTENIR ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE LOCALE ET DURABLE

RESUME DE L'OBJECTIF

Conscients de la motivation des acteurs du territoire pour impulser une nouvelle dynamique à l'agriculture locale, le Parc et ses partenaires se donnent comme objectifs d'accompagner le développement d'une agriculture durable et d'améliorer l'autonomie alimentaire du territoire. Ils visent également à un maintien de la surface agricole utile (SAU) au terme de la mise en œuvre de la Charte.

SUIVI DES ACTIONS

Au sein de cette orientation, 18 actions sur 48 ont été temporalisées :

- 1 en court terme ;
- 2 en court - moyen terme ;
- 5 en moyen terme ;
- 5 en long terme ;
- 5 en permanent.

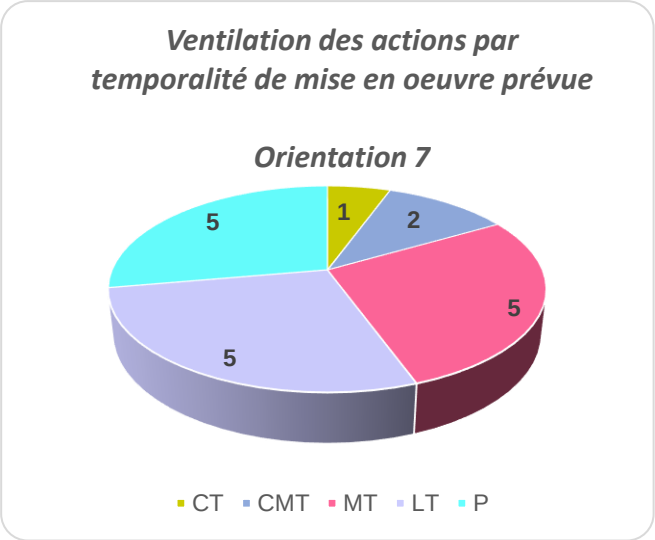

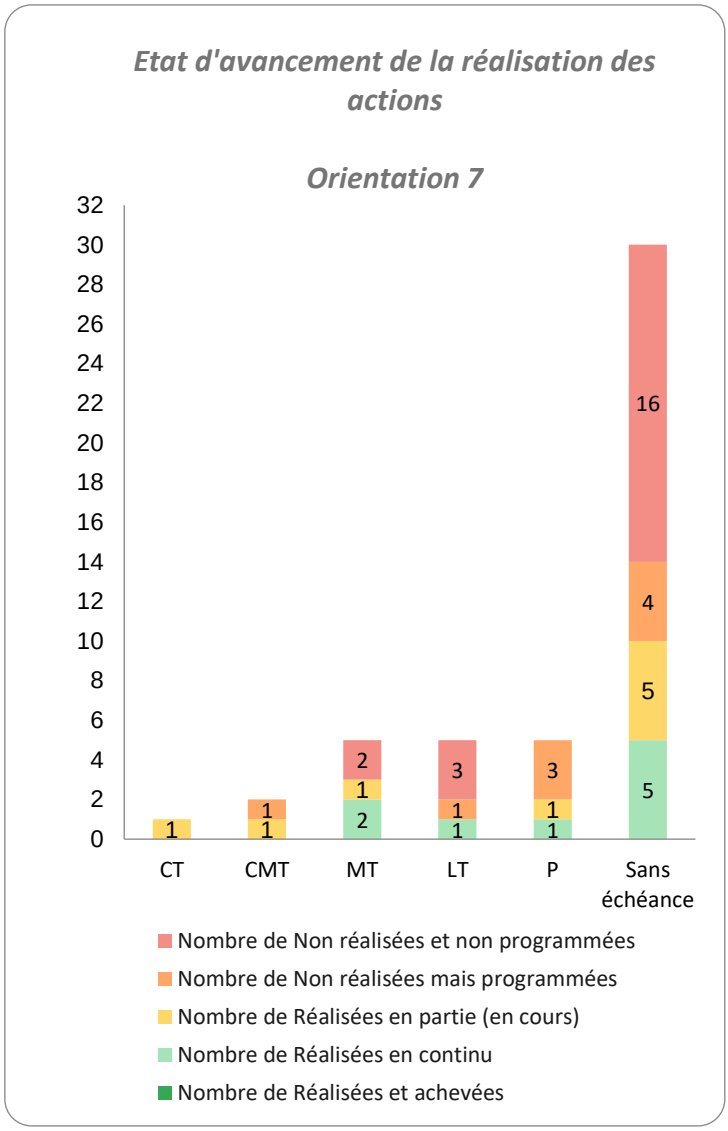

Concernant les actions temporalisées à mettre en œuvre dans les 3 ans (CT / CMT / P), le Parc et ses partenaires ont mis en œuvre **50 % des actions prévues** :

- 1 a été engagée et est réalisée en continu ;
- 3 ont été initiées et sont en cours de finalisation ;
- 4 n'ont pas été engagées mais le seront prochainement.

14 actions ayant une échéance à plus long terme ou sans échéance ont également été engagées au regard des opportunités techniques et financières.

BILAN

Sur ses trois premières années d'existence, le Parc a entamé le **lancement de ses actions de développement agricole** mais la plupart s'inscrivent dans une temporalité de moyen à long terme et mériteront donc d'être poursuivies.

Plusieurs actions ont ainsi été conduites autour de l'**agroécologie et de la biodiversité fonctionnelle** (organisation de journées d'échanges de pratiques entre agriculteurs, suivi d'expérimentations, réalisation d'un film de sensibilisation aux pratiques agroécologiques, réalisation de fiches techniques de capitalisation, réalisation d'inventaires naturalistes dans les exploitations, construction du dispositif de Paiements pour services environnementaux) ou de la **valorisation des produits locaux** (déploiement de la marque Valeurs Parc sur le miel et les produits issus de l'élevage d'herbivores, réalisation d'un Guide des producteurs en vente directe).

CONTEXTE TERRITORIAL

Bien que l'agriculture reste un secteur porteur sur l'ensemble du territoire, les problèmes d'accès au foncier agricole perdurent mais plusieurs collectivités amplifient leurs acquisitions foncières et le lancement récent du Plan de conquête et reconquête agricole (PCRA) devrait constituer une réponse pertinente.

En termes de stratégies de développement agricole, l'engagement des différents EPCI est variable mais plusieurs initiatives cadres émergent. Les territoires de la Provence Verte et de la Métropole Aix-Marseille-Provence ont ainsi lancé un Projet alimentaire territorial (PAT) pour contribuer au développement des filières agricoles, à la transition écologique et à la souveraineté alimentaire. La Provence Verte et la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume ont mis en place un Plan d'orientation pastoral intercommunal (POPI) afin de conforter l'élevage pastoral.

Avec une agriculture biologique en développement constant ces dernières années, l'agriculture du territoire a également amorcé une transition écologique intéressante, notamment dans le secteur viticole, qui reste la production dominante.

PARTENAIRES

Plusieurs partenaires concourent à l'atteinte des objectifs fixés au sein de la Charte : Conseil de Parc, Points accueil installation, SAFER, Terre de Liens, Chambres d'agriculture, ADEAR, GAB départementaux, coopératives agricoles, acteurs de l'éducation à l'environnement et au territoire, associations de consommateurs, CERPAM, MRE, ADEME, AERMC, CRT, CDT, OTSI, CCI départementales, CNPF PACA, ONF, organismes de recherche agricole, centres de formation agricole, Les AMAP de Provence, La Ruche qui dit Oui, INAO, ODG, CIVP, AFIDOL, ADAPI.

PERSPECTIVES

Dans la continuité des actions engagées sur la période 2018-2020, le Parc prévoit de poursuivre sur sa dynamique en facilitant **la mobilisation du foncier agricole** pour sa mise à disposition à des agriculteurs et en appuyant **l'installation de nouveaux agriculteurs.**

Il accompagnera **la transition écologique** de l'agriculture et contribuera à une dynamique territoriale pour **le maintien du pastoralisme**. Enfin, il valorisera **les productions locales** et promouvra **une alimentation de qualité**.

ORIENTATION 8 : MAINTENIR, ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE FORESTIERE DURABLE ET LA RECONNAISSANCE DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ASSURES PAR LA FORET

RESUME DE L'OBJECTIF

Conscient de sa richesse et du potentiel de son patrimoine forestier, l'objectif du Parc est d'accompagner le développement d'une économie forestière durable tout en veillant à garantir la reconnaissance des services environnementaux et sociaux assurés par la forêt. Ainsi, à travers une organisation partenariale permettant de faire de la forêt un levier de développement pour le territoire, le Parc mènera des actions visant à favoriser le développement d'une filière bois économiquement performante, génératrice d'emplois, respectueuse de l'environnement et des paysages. Ces principes seront appliqués à la planification de la gestion forestière, aux interventions sylvicoles, aux modes d'exploitation ainsi qu'à la transformation et à la valorisation du bois.

SUIVI DES ACTIONS

Au sein de cette orientation, 14 actions sur 42 ont été temporalisées :

- 5 en court terme ;
- 4 en moyen terme ;
- 5 en permanent.

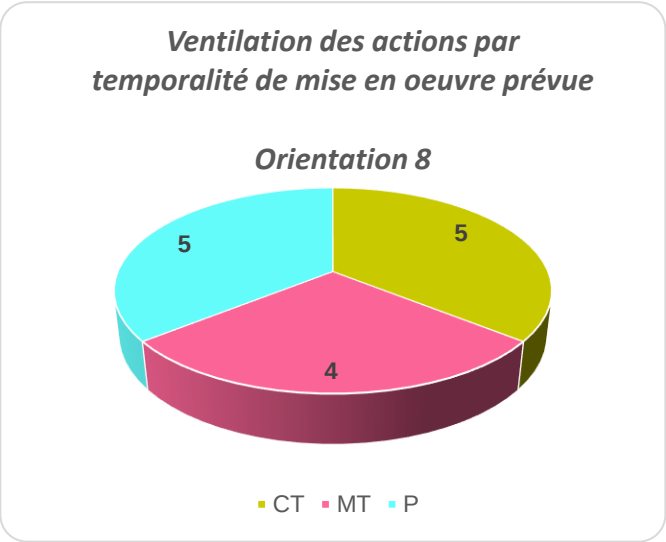

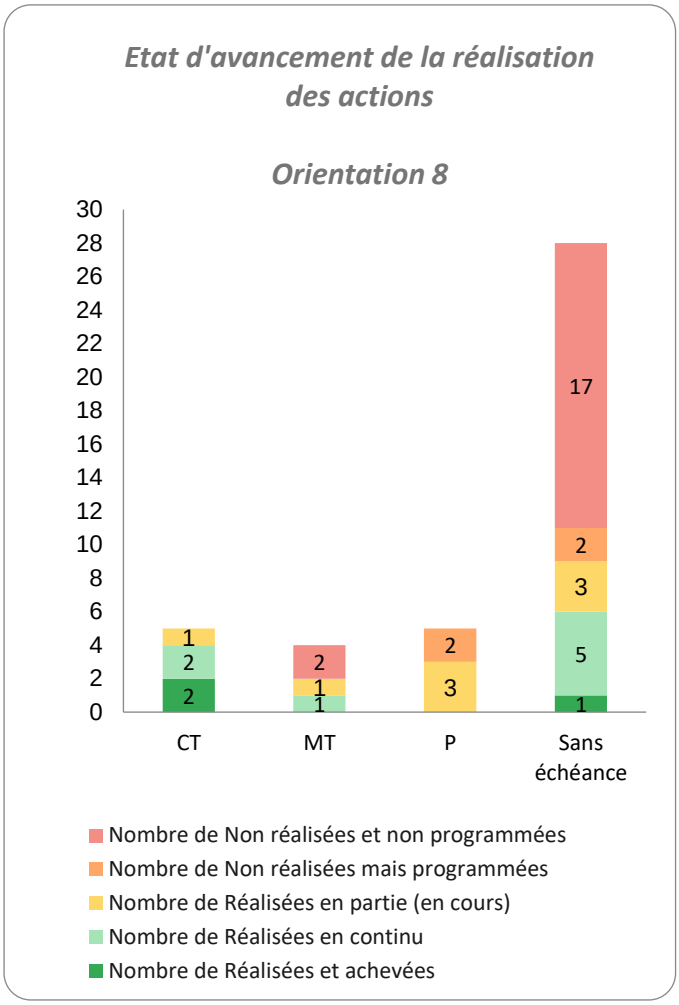

Concernant les actions temporalisées à mettre en œuvre dans les 3 ans (CT / P), le Parc et ses partenaires ont mis en œuvre **80 % des actions prévues** :

- 2 ont été réalisées et achevées ;
- 2 ont été engagées et sont réalisées en continu ;
- 4 ont été initiées et sont en cours de finalisation ;
- 2 n'ont pas été engagées mais le seront prochainement.

11 actions ayant une échéance à plus long terme ou sans échéance ont également été engagées au regard tenu des opportunités techniques et financières.

BILAN

Le Parc est très présent sur la thématique de la gestion forestière grâce à la mise en place, dès sa phase de préfiguration, d'une **Charte Forestière de Territoire (CFT)**.

Plusieurs actions ont été menées en termes **d'amélioration des connaissances** (réalisation d'une étude sur la ressource bois disponible et mobilisable, état des lieux des points de blocage au transport du bois sur les voies communales, élaboration de fiches communales sur le patrimoine forestier, conduite d'une étude sur l'identification des forêts anciennes), **d'appui aux propriétaires** (organisation de formations, élaboration d'un manuel paysager et environnemental de la gestion forestière) et **d'actions de sensibilisation** tout public (journée internationale des forêts, fête du bois…).

Les objectifs poursuivis pour ses trois premières années d'existence sont donc atteints.

CONTEXTE TERRITORIAL

Les enjeux liés à la filière forêt-bois sont prégnants sur le territoire. En effet, la diversité des peuplements forestiers (feuillus/résineux, futaie/taillis/peuplements mélangés) implique une grande richesse en termes de produits ligneux et non ligneux, de biodiversité, de paysages et d'espaces de loisirs. La dynamique autour de la thématique forestière est forte sur le territoire du Parc grâce à l'animation réalisée dans le cadre de la CFT.

En tant qu'animateur, le Parc mobilise régulièrement les partenaires signataires afin de garantir la mise en œuvre des actions issues du plan d'actions. Le fort engagement des partenaires (ONF, CNPF, CoFor, Gestionnaires professionnels…) sur leurs missions propres ainsi que le concours financier apporté par la Région et l'Europe (FEADER, LEADER) contribuent grandement au bon taux de réalisation des actions prévues.

PARTENAIRES

Plusieurs partenaires concourent à l'atteinte des objectifs fixés au sein de la Charte : ONF, CNPF PACA, associations des Communes forestières, FRANSYLVA, coopérative Provence Forêt, experts forestiers, gestionnaires forestiers professionnels, Fibois Sud, FNB Provence Alpes, PEFC PACA, fédérations de chasse, Fédérations sportives, CDOS, SAFER, association Forêt Modèle de Provence, associations naturalistes (CEN PACA / FNE PACA / LPO…), OFB, groupements d'intérêt cynégétique, chambres d'agriculture, Conseil de Parc, CERPAM, organismes de recherche scientifique, universités, Chambres consulaires, organismes de formation.

PERSPECTIVES

Compte tenu des action engagées sur la période 2018-2020, le Parc prévoit de poursuivre sur sa dynamique en **finalisant les études stratégiques en cours** (manuel paysager et environnemental de la gestion forestière, schéma de desserte forestière, étude technico économique autour de la validation de l'arbousier) et en s'appuyant sur les résultats des études conduites pour **engager la révision de la CFT**.

Le Parc prévoit également de poursuivre les actions **d'accompagnement des propriétaires** (sessions de formation et d'information, gestion concertée, appui à la certification forestière) et d'**encourager les dynamiques de filières** (bois d'œuvre et bois énergie en circuit court, produits forestiers non ligneux).

De plus, le Parc veillera à maintenir son animation territoriale afin que l'engagement des partenaires reste constant et contribue à la réussite des actions envisagées.

ORIENTATION 9 : ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE

RESUME DE L'OBJECTIF

Le tourisme représente pour la Sainte-Baume un puissant levier de développement. C'est un secteur d'activité non délocalisable, qui joue un rôle essentiel en termes d'emplois, d'investissements et de recettes. Dans ce contexte, l'objectif prioritaire du Parc et de ses partenaires est de renforcer l'attractivité de la Sainte-Baume en affirmant le caractère exceptionnel du territoire et en développant une offre à forte valeur identitaire et des services de qualité. Le but n'est pas nécessairement d'accroitre la fréquentation, mais de compléter progressivement l'excursionnisme à la journée par des services et prestations touristiques complémentaires, qui génèrent des retombées économiques pour le territoire et permettent de financer les équipements et aménagements nécessaires à l'accueil des visiteurs.

SUIVI DES ACTIONS

Au sein de cette orientation, 11 actions sur 23 ont été temporalisées :

- 4 en court terme ;
- 4 en moyen terme ;
- 1 en moyen – long terme ;
- 2 en permanent.

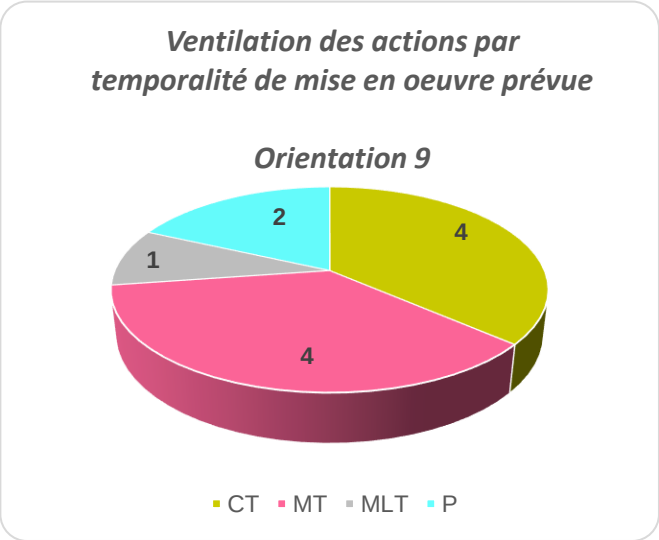

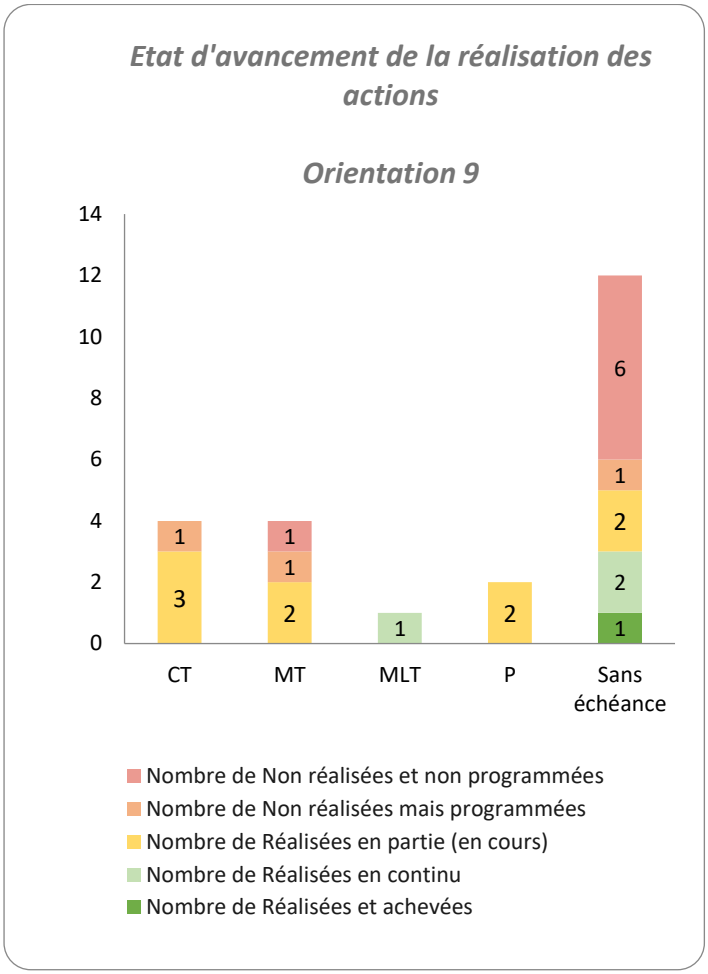

Concernant les actions temporalisées à mettre en œuvre dans les 3 ans (CT / P), le Parc et ses partenaires ont mis en œuvre **100 % des actions prévues** :

- 6 ont été initiées et sont en cours de finalisation.

8 actions ayant une échéance à plus long terme ou sans échéance ont également été engagées au regard des opportunités techniques et financières.

BILAN

Le Parc s'est engagé durant ces trois premières années de charte dans la **construction d'une destination « Parc naturel régional »**, basée à la fois sur la mise en valeur des spécificités et des atouts du territoire et l'accompagnement des professionnels du tourisme vers une conduite responsable et durable de leur activité.

Dès 2019, le Parc a décidé de déployer la marque « **Valeurs Parc »** auprès des hébergements et sites de visite et par la suite, pour les visites accompagnées et séjours écotouristiques. La promotion touristique du Parc, est assurée au sein du **réseau des Espaces Parcs**, grâce à la mise à disposition de brochures et guides thématiques. Le **site internet** a également fait peau neuve et propose aux visiteurs tout un volet « Découvrir ».

Un **schéma d'interprétation des patrimoines**, en cours de réalisation, initie par ailleurs une réflexion stratégique sur le portrait identitaire du territoire et la valorisation touristique des sites en lien avec les sites patrimoniaux et sacrés.

Toujours en suivant l'objectif de créer une synergie entre les communes du territoire et structurer une offre de découverte d'activités de pleine nature, un travail autour de la randonnée en itinérance a été mené. L'offre de randonnées pédestres, un total de 342 km sur 31 itinéraires, est aujourd'hui valorisée sur le portail régional **« Chemins des Parcs ».**

CONTEXTE TERRITORIAL

Les enjeux touristiques de création et de valorisation de la « Destination Parc naturel régional de la Sainte-Baume », ont permis de fédérer un grand nombre d'acteurs. L'ensemble des actions conduites par le Parc vise **la complémentarité** avec celles lancées par les acteurs institutionnels partenaires du territoire, notamment les offices de tourisme (formation aux enjeux du Parc, APIDAE…). Ce dynamisme est encouragé par la Région Sud qui, à travers le lancement du **contrat de filière Ecotourisme, a participé à** fédérer les acteurs phare de l'écotourisme, entre autres les Parcs Naturels Régionaux, les Parcs Nationaux, le Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels (RREN)… autour de la structuration d'une offre touristique authentique et respectueuse de l'environnement.

PARTENAIRES

Plusieurs partenaires concourent à l'atteinte des objectifs fixés au sein de la Charte : Comité régional du tourisme PACA, Agences de développement touristique, Pays de la Provence Verte, Offices de tourisme intercommunaux de la Provence Verte, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de la Vallée du Gapeau, Offices de tourisme de Gémenos, de Signes, du Castellet et de la Cadière d'Azur, Maison du tourisme du Beausset, Point d'information touristique d'Evenos, Maison du terroir et du patrimoine Sud Sainte-Baume, Maison du tourisme et de la culture de Trets, chambres consulaires, ONF, Conseil de Parc, Comités de randonnée pédestre, de cyclisme, de cyclotourisme et de tourisme équestre, chambres consulaires, FRANSYLVA, Point d'information touristique d'Evenos, Musée des gueules rouges, Abbaye de la Celle, Basilique de Saint-Maximin, Hostellerie de la Sainte-Baume, Chartreuse de Montrieux, syndicat des accompagnateurs en montagne, syndicat des moniteurs cyclistes français, sociétés de chasse communales.

PERSPECTIVES

Compte tenu des actions engagées sur la période 2018-2020, le Parc va poursuivre la conduite de projets touristiques en accord avec les **orientations du contrat de filière écotourisme**, et les stratégies territoriales tout en veillant à leur cohérence à l'échelle de son périmètre. Le Parc soutiendra activement la mise en place des actions inscrites dans le **schéma d'interprétation des patrimoines**, aux côtés des communes et partenaires.

Il poursuivra également le **déploiement de la marque « Valeurs Parc »** à la filière des métiers d'art et dans le cadre de l'animation réseau, proposera un programme d'accompagnement des professionnels marqués (Agriculteurs et opérateurs du tourisme) à la transition écologique en Sainte-Baume.

Après avoir structuré l'itinérance pédestre sur le territoire, durant les prochaines années, un travail sera engagé pour **développer l'offre de randonnée équestre, de cyclotourisme et de VTT**.

ORIENTATION 10 : FAVORISER UNE ECONOMIE INNOVANTE ET ECORESPONSABLE

RESUME DE L'OBJECTIF

Parallèlement à leurs efforts concernant l'économie agricole, forestière et touristique, le Parc et ses partenaires souhaitent soutenir et développer le tissu économique local en favorisant le maintien et le développement des activités de services, de l'artisanat et de commerce dans les villages et en incitant ses acteurs à intégrer des processus de développement durable et solidaire, sans toutefois se substituer aux collectivités et aux organismes dotés d'une compétence en matière de développement économique. Il souhaite agir aux côtés des partenaires locaux pour améliorer la création de valeur ajoutée et générer de l'emploi sur le territoire, tout en poursuivant la recherche de l'excellence environnementale et de l'innovation.

SUIVI DES ACTIONS

Au sein de cette orientation, 5 actions sur 24 ont été temporalisées :

- 4 en moyen terme ;
- 1 en moyen – long terme.

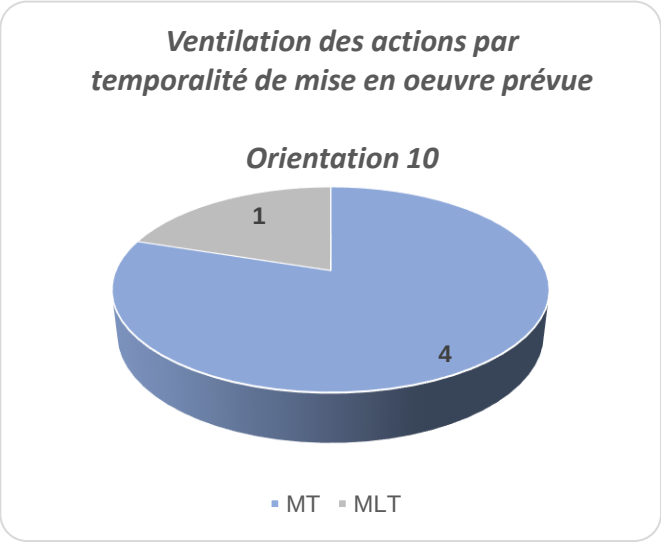

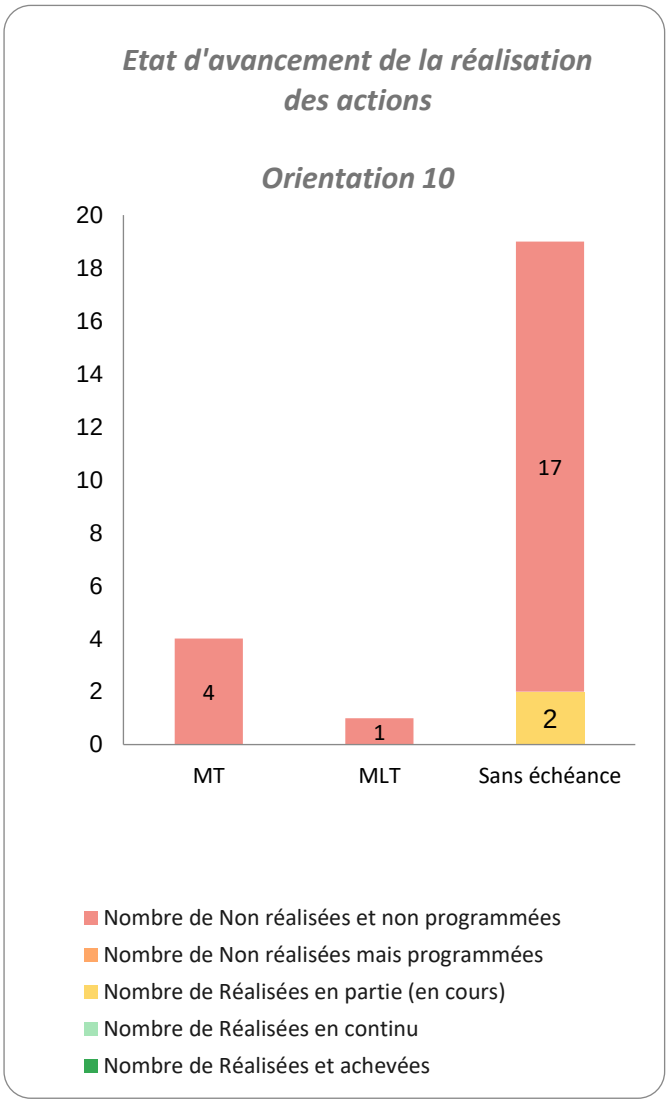

Aucune action à mettre en œuvre dans les 3 ans était prévue.

2 actions ayant une échéance à plus long terme ou sans échéance ont également été engagées au regard des opportunités techniques et financières.

BILAN

L'engagement du Parc sur la thématique du développement d'une économie innovante et écoresponsable a été modeste sur ses trois premières années d'existence. Cependant, les actions conduites dans le cadre du déploiement de la **marque « Valeurs Parc »**, ont permis d'insuffler auprès des professionnels du tourisme et des agriculteurs un sentiment d'appartenance au Parc et, à travers les plans d'actions élaborés avec les membres du réseau, de les accompagner dans la mise en place de **démarches de développement durable**.

CONTEXTE TERRITORIAL

La Région, avec ses partenaires de l'Etat et l'ADEME, a constitué des programmes d'aides et dispositifs de financement, encourageant la dynamique autour de l'accompagnement des entreprises dans leurs projets de transition écologique. Initiée sur la période 2016-2018, le « Contrat pour l'Emploi et le Développement Responsable des Entreprises » avait pour vocation de constituer et d'accompagner un réseau d'entreprises inscrites dans une démarche de RSE exemplaire. Le dispositif CEDRE a été relancé pour la période 2019-2021 et est inscrit au Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région (FIER).

La présence de l'association Ecoscience Provence offre un réel appui au Parc et aux collectivités dans la conduite de projets tels que le commerce engagé, la valorisation des déchets ou encore les réflexions autour de la mise en place d'une monnaie locale.

Le territoire a aussi vu l'émergence d'une ressourcerie à Saint-Maximin La Sainte-Baume et d'une recyclerie à Brignoles. Ces structures à but écologique, social et économique permettent une réduction des déchets en réutilisant les objets, une insertion sociale et professionnelle, ainsi qu'une valorisation de l'économie solidaire en vendant les objets de seconde main à faible coût.

Grâce à l'appui de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume, la construction d'un bistrot de Pays à Riboux doit permettre la redynamisation du tissu économique et social par le maintien d'un lieu de vie du village.

PARTENAIRES

Plusieurs partenaires concourent à l'atteinte des objectifs fixés au sein de la Charte : Chambres consulaires, syndicats professionnels, associations d'entrepreneurs, zones d'activités et entreprises volontaires, ADEME, ARPE, agences départementales et régionales de développement économique, Ecoscience Provence, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur), Maison de l'emploi, Union régionale des sociétés coopératives et participatives, réseaux locaux et départements d'ESS, structures associatives, entrepreneuriales et coopératives de l'économie circulaire et de l'ESS, structures de formation.

PERSPECTIVES

Par le développement de son réseau de professionnels « Valeurs Parc », le Parc entend poursuivre les **dispositifs d'accompagnement proposés aux bénéficiaires de la marque** dans leur démarche de transition écologique.

Le parc encouragera par ailleurs la **création de projets au bénéfice de l'économie sociale et solidaire**, tout en **renforçant les partenariats** avec le réseau d'acteurs déjà implantés sur le territoire.

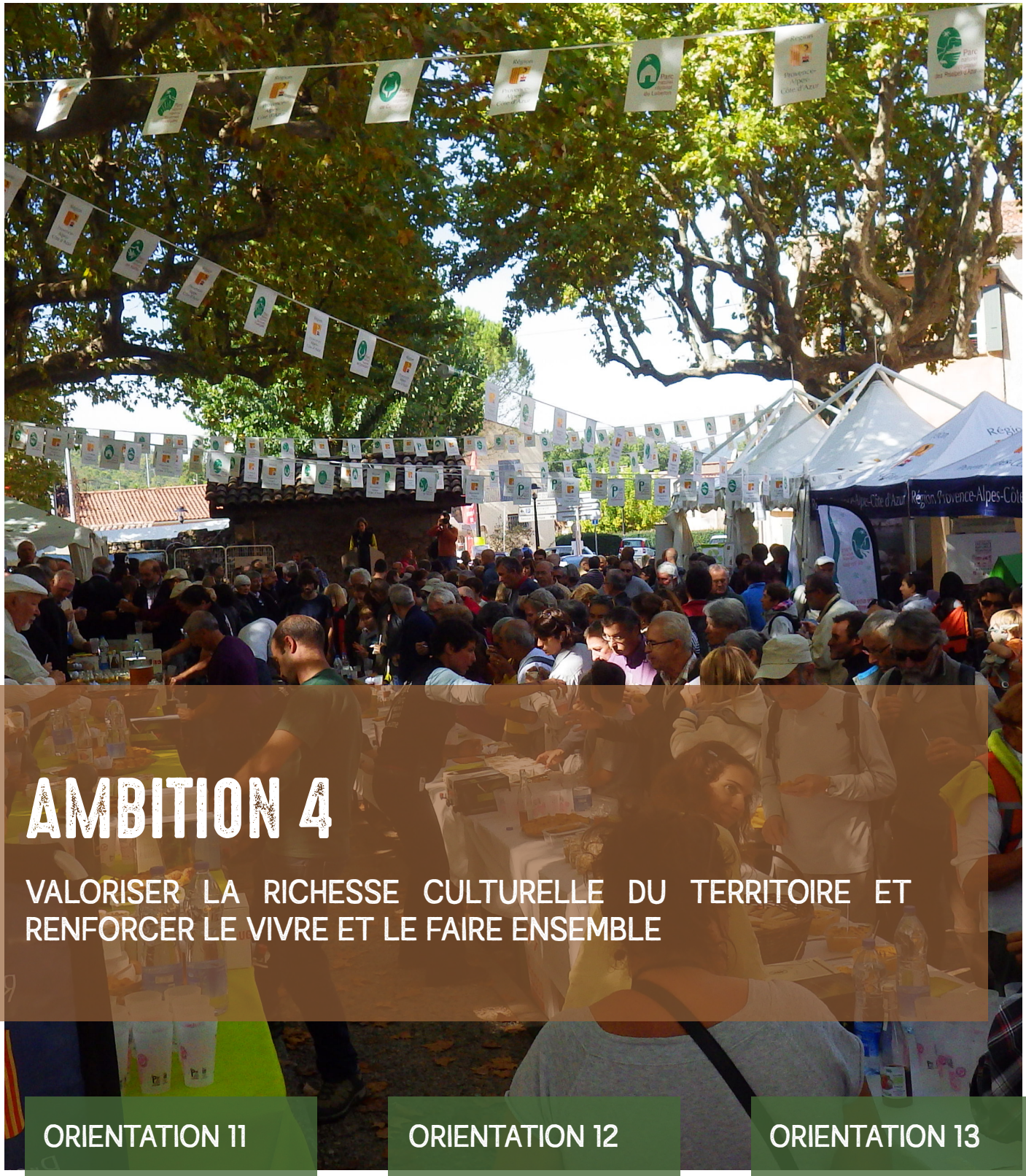

AMBITION 4

VALORISER LA RICHESSE CULTURELLE DU TERRITOIRE ET RENFORCER LE VIVRE ET LE FAIRE ENSEMBLE

ORIENTATION 11

Consolider l'identité du territoire et valoriser le patrimoine culturel et spirituel

ORIENTATION 12

Favoriser l'appropriation et le respect du territoire par les habitants et les visiteurs et concilier les différentes activités de loisirs dans les espaces naturels

ORIENTATION 13

Mobiliser l'ensemble des citoyens sur un projet commun et proposer à chacun de devenir acteur du territoire

ORIENTATION 11 : CONSOLIDER L'IDENTITE DU TERRITOIRE ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL ET SPIRITUEL

RESUME DE L'OBJECTIF

Toutes les communes du parc possèdent un patrimoine architectural et civil important rappelant l'histoire, la culture et les savoir-faire du territoire (four à chaux, four à cade, glacière...). Néanmoins, une part relativement importante de ce patrimoine tend à disparaitre par manque d'identification, de valorisation ou encore de protection. Le Parc souhaite approfondir les connaissances afin de valoriser et protéger ce patrimoine. La sauvegarde de la mémoire des métiers d'autrefois, mais aussi la valorisation contemporaine des savoir-faire, constituent également un enjeu important pour le parc. Cette culture représente un levier puissant pour dynamiser le territoire et peut être un vecteur de communication privilégié pour l'appropriation du Parc naturel régional de la Sainte-Baume par ses habitants.

SUIVI DES ACTIONS

Au sein de cette orientation, 19 actions sur 58 ont été temporalisées :

- 4 en court terme ;
- 2 en court – moyen terme ;
- 9 en moyen terme ;
- 2 en long terme ;
- 2 en permanent.

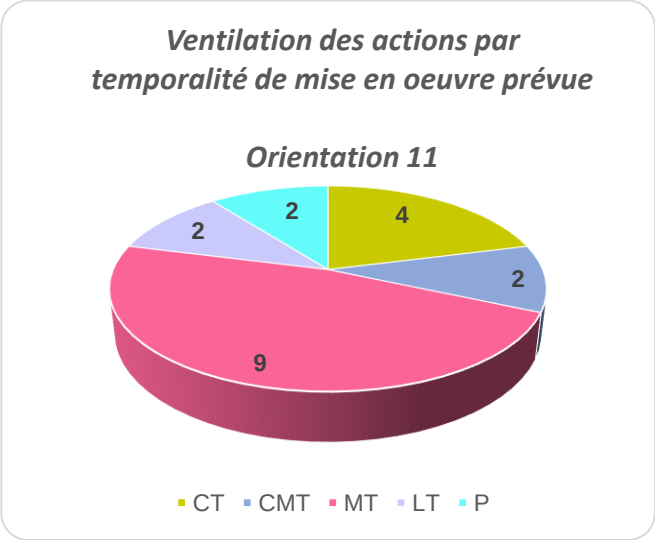

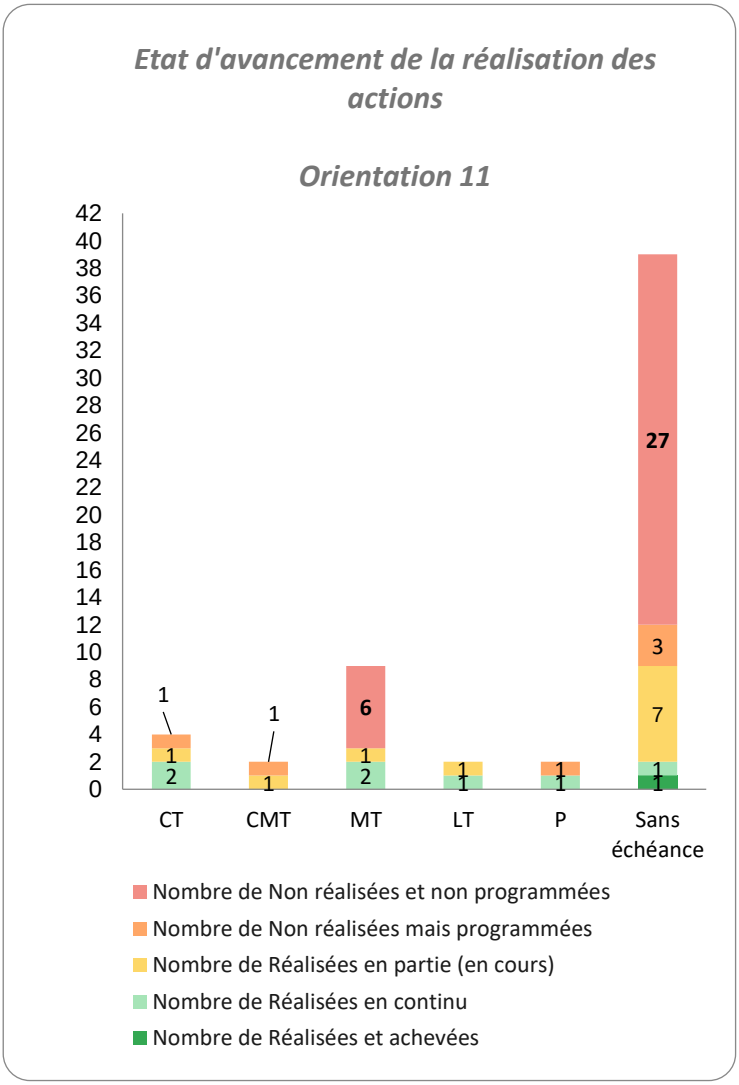

Concernant les actions temporalisées à mettre en œuvre dans les 3 ans (CT / CMT / P), le Parc et ses partenaires ont mis en œuvre **62 % des actions prévues** :

- 3 ont été engagées et sont réalisées en continu ;
- 2 ont été initiées et sont en cours de finalisation ;
- 3 n'ont pas été engagées.

14 actions ayant une échéance à plus long terme ou sans échéance ont également été engagées au regard des opportunités techniques et financières.

BILAN

Depuis les trois premières années de sa création, le Parc s'attache à **valoriser le patrimoine culturel et spirituel** du territoire, que ce soit par l'entremise de l'opération grand public des « Rendez-vous du Parc » (patrimoine vernaculaire, contes et légendes, fêtes et traditions...), l'élaboration du Guide des patrimoines de la Sainte-Baume ou encore le Schéma d'interprétation.

Le Parc mène par ailleurs une **politique paysagère ambitieuses** à la hauteur de la notoriété du site de la Sainte-Baume afin de concilier accueil du public et conservation de l'esprit des lieux : aménagement paysager des abords de l'Espace Tourisme & Découverte, mise en place d'une signalétique respectueuse de l'identité du site, travaux de sécurisation de la falaise, plan directeur d'aménagement et de mise en valeur du site de l'Hostellerie et de ses abords, études de faisabilité pour l'installation de toilettes publiques….

La culture provençale fait également l'objet d'une attention particulière, que ce soit dans le cadre des réalisations du Parc traduites en provençal (panneaux d'entrée de villes, table de lecture du paysage, carte de territoire), que dans la proposition d'ateliers de **transmission de savoir-faire** comme la cuisine provençale, la connaissance des métiers de la colline ou encore le soutien à des groupes musicaux provençaux lors d'événements organisés par le Parc.

CONTEXTE TERRITORIAL

Les enjeux liés à la connaissance des patrimoines du territoire fédèrent un grand nombre de partenaires (Pays d'Art et d'Histoire, associations, élus, délégués, habitants, EPCI) autour de projets de valorisation territoriale. Fédérés sur le territoire autour du schéma d'interprétation, dont l'objectif premier est de définir des propositions de valorisation des patrimoines naturels, culturels, matériels et immatériels du territoire, ces partenaires ont contribué à la démarche d'inventaire et de recensement des patrimoines, l'élaboration d'une base de données bibliographique ainsi qu'à la mise en place d'une stratégie de valorisation et d'interprétation.

PARTENAIRES

Plusieurs partenaires concourent à l'atteinte des objectifs fixés au sein de la Charte : CAUE, Fondation du patrimoine, Chambre des métiers et de l'artisanat, organisations professionnelles du bâtiment, SAFER, DREAL, ARPE, associations à caractère culturel locales, ASER centre Var, Atelier de la pierre d'Angle, ONF, Pays de la Provence Verte, Pays d'art et d'histoire de la Provence Verte, centre archéologique du Var, agences de développement touristique, Conseil scientifique du Parc, centre de formation et d'apprentissage du Bâtiment, communautés religieuses (Dominicains, Chartreux…), fédérations compagnonniques, Conseil de Parc, Associations culturelles, associations de maintien de la langue et des traditions, cercles provençaux, Maison du terroir et du patrimoine Sud Sainte-Baume, Musée des gueules rouges, Offices de tourisme communaux et intercommunaux, associations d'éducation au territoire, universités, Chambres de Commerce et d'Industrie, organismes de certification, maisons de l'emploi, organisme de formation, professionnels de métiers d'art et de métiers traditionnels, Comité régional du tourisme PACA.

PERSPECTIVES

Dans la continuité des actions engagées sur la période 2018-2020, le Parc finalisera **le guide des patrimoines de la Sainte-Baume**, visant à faire connaître les innombrables richesses du territoire au plus grand nombre. Afin de pouvoir mettre en œuvre les dispositions programmées à moyen terme visant à sauvegarder le patrimoine rural et le patrimoine bâti identitaire du territoire, un renforcement de l'ingénierie du Parc pourrait être envisagé.
Le Parc poursuivra ses différentes actions visant à **améliorer les conditions d'accueil du public** sur le site phare de la Sainte-Baume. Il prévoit également de poursuivre ses actions de **valorisation de la langue provençale** en créant avec ses partenaires, une carte toponymique de la Sainte-Baume, à destination du grand public et des scolaires.

Parallèlement le Parc soutiendra la **connaissance et la transmission des savoir-faire locaux ainsi que des métiers identitaires et rares**, par le déploiement de la marque « Valeurs Parc » pour la filière des métiers d'art et l'accompagnement à la création d'un Centre de transmission des savoir-faire de la cuisine provençale – Jean-Baptiste Reboul.

ORIENTATION 12 : FAVORISER L'APPROPRIATION ET LE RESPECT DU TERRITOIRE PAR LES HABITANTS ET LES VISITEURS ET CONCILIER LES DIFFERENTES ACTIVITES DE LOISIRS DANS LES ESPACES NATURELS

RESUME DE L'OBJECTIF

L'objectif est de permettre une coordination efficace des gestionnaires, dans une perspective de gestion globale et cohérente des espaces naturels et de sensibilisation du public, sur la base de valeurs partagées et en impliquant les habitants et les acteurs économiques. Les enjeux locaux portent également sur la structuration et la pérennisation des sites de pratique des sports de nature, motorisés ou non. L'objectif est d'inscrire ces sites dans les documents de planification territoriale, en prenant en compte la demande sociale, l'accessibilité, le droit de propriété, la fragilité des milieux naturels, la sécurité et la tranquillité publique.

SUIVI DES ACTIONS

Au sein de cette orientation, 19 actions sur 29 ont été temporalisées :

- 5 en court terme ;
- 3 en court - moyen terme ;
- 7 en moyen terme ;
- 4 en permanent.

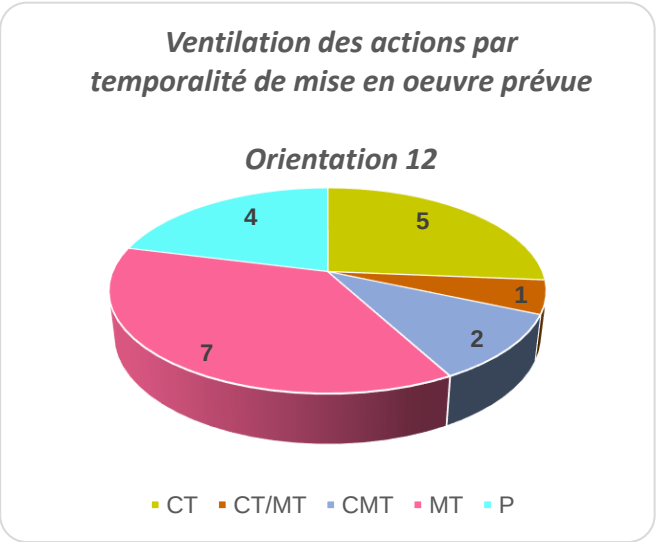

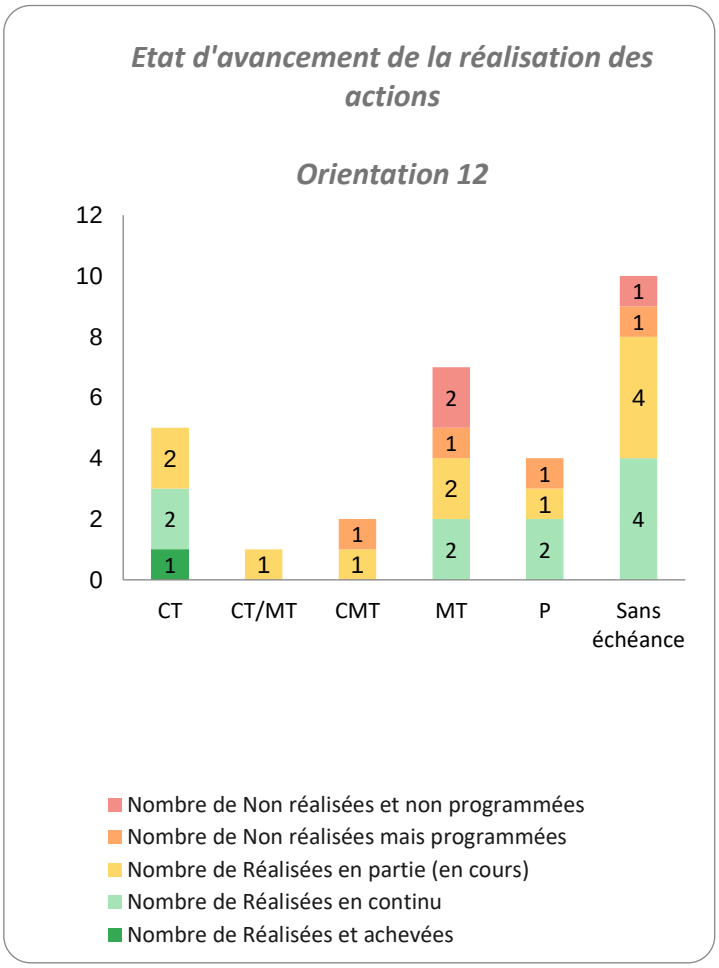

Concernant les actions temporalisées à mettre en œuvre dans les 3 ans (CT / P), le Parc et ses partenaires ont mis en œuvre **83 % des actions prévues** :

- 1 a été réalisée et achevée ;
- 4 ont été engagées et sont réalisées en continu ;
- 5 ont été initiées et sont en cours de finalisation ;
- 2 n'ont pas été engagées.

12 actions ayant une échéance à plus long terme ou sans échéance ont également été engagées au regard des opportunités techniques et financières.

BILAN

Depuis 2018, le Parc s'est engagé dans la **gestion et le suivi de la fréquentation du public** sur ses sites emblématiques. Il dispose de deux écogardes à l'année, d'une équipe d'écogardes saisonniers en avant saison ainsi que de Garde Régionaux Forestiers présents l'été dont le nombre a augmenté chaque année afin de correspondre aux besoins du territoire (6 GRF en 2018 et 14 en 2019 et 2020). Grâce à cette présence sur le terrain, le Parc a pu recueillir des informations sur la fréquentation des espaces naturels tout en **sensibilisant les visiteurs aux règlementations** sur les risques incendie, aux bons comportements à adopter en espace naturel et en les informant sur les lieux de découverte du territoire. Les écogardes travaillent également en étroite collaboration avec l'Office National des Forêts et la Gendarmerie nationale pour **alerter sur les incivilités constatées et mener des opérations de police conjointes**. Par ailleurs, les sites les plus fréquentés font l'objet d'une réflexion afin que les visiteurs puissent profiter du lieu sans détériorer les milieux naturels. Ainsi, un plan de gestion a été élaboré pour les gorges du Caramy. Il sera mis en œuvre au cours des prochaines années.

Le Parc a par ailleurs entrepris de **construire une offre de randonnée en itinérance** dont la première phase du projet se structure autour de la création du GR de Pays « Montagne Sainte-Baume ». Des conventions d'autorisation de passage et d'entretien sont en cours de signature par tous les propriétaires concernés. **L'encadrement des loisirs motorisés en espaces naturels** est également un enjeu important auquel s'est attelé le Parc. Un guide à destination des communes a été rédigé. Il reprend les règlementations en vigueur et leur donne des outils pour qu'elles puissent prendre les décisions souhaitées.

CONTEXTE TERRITORIAL

Le Parc de la Sainte-Baume est un territoire très fréquenté par une importante variété de sports de nature et également un lieu de spiritualité recherché par de nombreux visiteurs. Cela amène des conflits d'usage importants que le Parc s'applique à gérer en s'appuyant entre autres sur les fédérations sportives, les clubs, les organisateurs de manifestations sportives, les Dominicains présents à l'hôtellerie de la Sainte-Baume et les gestionnaires publics (ONF, Départements du Var et des Bouches-du-Rhône). Durant ces trois premières années, le Parc a notamment accompagné le projet d'aménagement des sources de l'Huveaune, porté par la communauté d'agglomération de la Provence verte et l'ONF et l'élaboration du schéma d'accueil du public de la forêt domaniale de Morières-Montrieux portée par l'ONF. Enfin, le Parc travaille en collaboration avec les Offices de tourisme concernant la promotion des offres de sports de nature existantes et la création de nouvelles, afin de proposer des alternatives permettant de désengorger les sites les plus fréquentés, notamment avec « l'effet covid » qui a créé d'importants pics de sur-fréquentation.

PARTENAIRES

Plusieurs partenaires concourent à l'atteinte des objectifs fixés au sein de la Charte : Conseil de Parc, ONF, OFB, Pays de la Provence Verte, FRANSYLVA, associations et fédérations sportives, CDOS, associations et fédérations naturalistes, CDESI du Var, Comités sportifs de spéléologie, de montagne et d'escalade, des clubs alpins et de montagne, de vol libre, de course d'orientation, d'athlétisme, et handisport, associations de protection de la nature, fédérations de chasse, fédérations françaises de motocyclisme et de 4x4, gendarmerie nationale, police nationale, polices municipales.

PERSPECTIVES

Une **amélioration des connaissances sur la fréquentation** est prévue dans les prochaines années. Dès 2021, des écocompteurs vont être installés. En lien avec le projet d'Opération Grand Site, une étude de fréquentation quantitative et qualitative va être menée afin de cibler et calibrer les actions d'aménagement éventuellement nécessaires. Les espaces naturels de la Sainte-Baume sont également des lieux de prédilection de manifestations sportives. Le Parc a commencé à construire une charte à destination des organisateurs de trails et courses à pied dont le but est de **rendre les manifestations sportives le plus écoresponsable** possible. Lors des prochaines années, une attention particulière va être donnée à la **pérennisation de lieux de pratique du VTT, de spéléologie, d'escalade, de vol libre**. Cela passera par l'animation de groupes de travail thématiques, par du conventionnement et par la mise en place de zones de quiétude temporaires pendant la période de nidification d'oiseaux rupestres. Concernant les loisirs motorisés, un accompagnement sera apporté aux communes qui ont sur leurs territoires des zones de priorité inscrites dans le Charte afin qu'elles puissent règlementer ces loisirs au sein de ces zones.

ORIENTATION 13 : MOBILISER L'ENSEMBLE DES CITOYENS SUR UN PROJET COMMUN ET PROPOSER A CHACUN DE DEVENIR ACTEUR DU TERRITOIRE

RESUME DE L'OBJECTIF

Pour réussir à mettre en œuvre son projet de territoire, le Parc développera et renforcera la participation citoyenne pour que chacun, à tous les âges de la vie, quelle que soit sa relation au territoire, soit impliqué et participe au changement.

SUIVI DES ACTIONS

Au sein de cette orientation, 12 actions sur 28 ont été temporalisées :

- 3 en court terme ;
- 4 en moyen terme ;
- 5 en permanent.

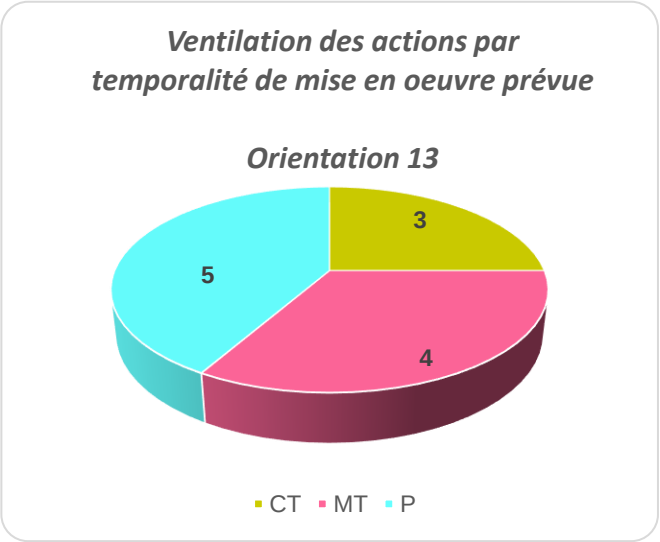

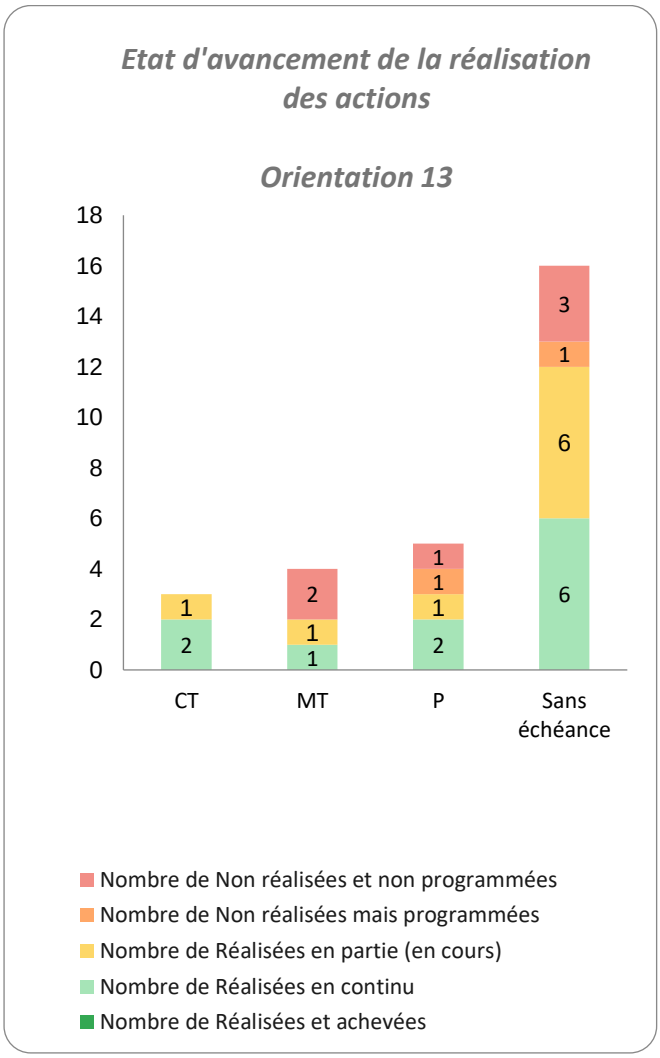

Concernant les actions temporalisées à mettre en œuvre dans les 3 ans (CT / P), le Parc et ses partenaires ont mis en œuvre **75 % des actions prévues** :

- 4 ont été engagées et sont réalisées en continu ;
- 2 ont été initiées et sont en cours de finalisation ;
- 1 n'a pas été engagée mais le sera prochainement ;
- 1 n'a pas été engagée

14 actions ayant une échéance à plus long terme ou sans échéance ont également été engagées au regard des opportunités techniques et financières.

BILAN

Le Parc s'attache depuis sa création à **construire des documents d'orientation dans les domaines de l'éducation à l'environnement et au territoire et de la valorisation patrimoniale**. Plusieurs documents cadres (schéma d'interprétation des patrimoines, stratégie éducative) sont donc en cours de réalisation, étape préalable indispensable à la réalisation d'actions d'éducation et de valorisation pensées à l'échelle du territoire. En lien avec le Plan climat Régional, une offre éducative Lycéens est déployée depuis 2019 (Mesure 100), de même qu'une offre de découverte du territoire auprès du grand public « Les Rendez-vous du Parc » proposée depuis 2016.

L'implication des habitants et des associations locales se fait par l'entremise conjointe des commissions thématiques, du Conseil de Parc et des prémices d'un Conseil pédagogique. Depuis sa création en 2018, **le Conseil scientifique et prospectif** du Parc, tout en permettant des échanges sur l'appropriation des grands enjeux du territoire et le croisement des regards de scientifiques et experts interdisciplinaires, éclaire et confronte les actions du Parc au regard des dernières avancées de la recherche scientifique.

Ces divers publics sont également impliqués, touchés ou sensibilisés, dans le cadre des **évènements organisés** par le Parc, notamment les Fêtes de Parc qui ont rassemblé annuellement les habitants et acteurs du territoire de 2013 à 2018. Depuis sa création, le Parc propose d'autres **temps-forts annuels**, s'inscrivant en cela dans les programmations locales, nationales, voire internationales (Fête de la nature, Rendez-vous aux jardins, Journées européennes du patrimoine, Grand Pique-Nique, World Clean Up Day, Fête de la Science, Jour de la Nuit, etc.).

CONTEXTE TERRITORIAL

Les enjeux liés à la participation citoyenne sont prégnants pour la mise en œuvre du projet de territoire. En effet, la diversité des partenaires et des acteurs implique une complexité de partage d'informations et d'échanges entre le Parc, les partenaires institutionnels, les experts et les citoyens. Les acteurs de l'EEDD du territoire sont pour le moment fédérés autour des projets (Mesure 100, RDV du Parc) et de formations auxquels viendront s'ajouter de nouvelles offres de découvertes scolaires. Il est à noter que la crise sanitaire de 2020 a largement freiné les dynamiques engagées sur ces thématiques d'éducation, de recherche et de diffusion des connaissances.

Le Conseil de Parc en place depuis la phase de préfiguration du Parc est associé à la réflexion sur de nombreux projets. Cette instance, qui fait à la fois preuve d'auto saisine tout en répondant aux besoins émergeants face aux problématiques locales, est à l'origine de projets structurants poursuivis par le Parc (Tour de Pays, Guide des producteurs en vente directe, exposition photo itinérante…). La société civile assure également un rôle de veille territoriale et alerte le Parc sur les projets impactant pour le territoire. Le Conseil scientifique ne s'est pour le moment saisie que de la thématique forêt. Ses membres font cependant parties de COPIL ou COTECH sur des sujets variés, comme les eaux souterraines ou encore Natura 2000.

PARTENAIRES

Plusieurs partenaires concourent à l'atteinte des objectifs fixés au sein de la Charte : Conseil de Parc, Education nationale, GRAINE PACA, acteurs de l'EET, acteurs culturels, Pays d'Art et d'Histoire de la Provence verte, gestionnaires de milieux, chambres consulaires, Université d'Aix-Marseille, locuteurs en provençal maritime, érudits locaux, groupements d'entreprises, fédérations de chasse, fédérations de pêche, fédérations sportives, Associations de découverte de la nature, Museum d'Histoire Naturelle de Toulon et du Var, CRIGE PACA.

PERSPECTIVES

Compte tenu des documents d'orientation engagés sur la période 2018-2020, le Parc prévoit de poursuivre sur cette dynamique **en finalisant en 2021 ces stratégies** (éducative et d'interprétation) et ensuite lancer un programme d'actions dans ces deux domaines respectifs. Une offre éducative scolaire pour les cycles 2 et cycle 3 sera proposée à l'ensemble des établissements scolaires du territoire.

Le Parc prévoit également de **renforcer l'articulation et les liens entre les diverses instances de concertation dans la réalisation de ses futurs projets**. Un guide grand public des patrimoines de la Sainte-Baume va également paraître prochainement afin de faire connaitre au plus grand nombre ses innombrables richesses.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Mathieu DESBIEF (couverture), Denis CAVIGLIA (page 4), Denis CAVIGLIA (page 12), Philippe RICHAUD (page 15), Denis CAVIGLIA (page 18), Denis CAVIGLIA (page 25), Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume (page 32), Parc naturel régional de la Sainte-Baume (page 41)

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

MOUNTAGNO SACRADO, TERRO DE PROUVÉNÇO

Nazareth • 2219 CD80 • Route de Nans
83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Tél. : 04 42 72 35 22

E-mail : stephanie.singh@pnr-saintebaume.fr

www.pnr-saintebaume.fr

@pnrsaintebaume

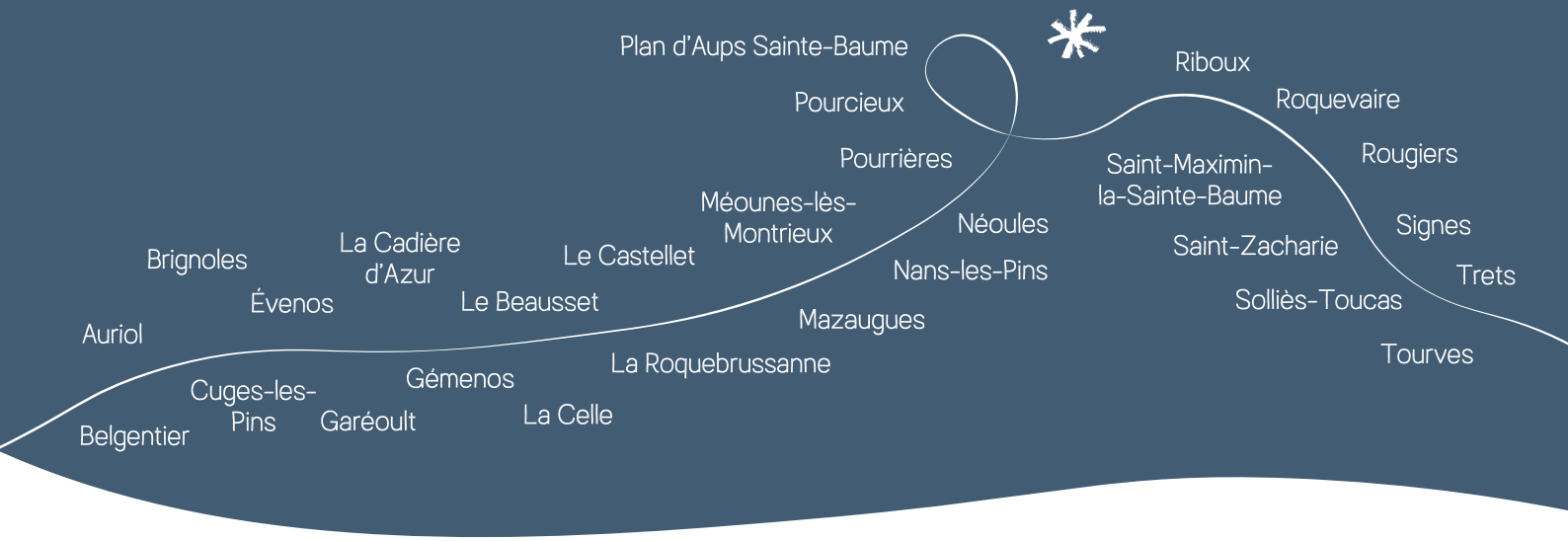

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

VAR LE DÉPARTEMENT

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

AGGLOMÉRATION Provenceverte

La Provence, territoire d'excellence !
Sud Sainte Baume COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DU GAPEAU

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE